

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 19 au 25 février 2010 - N° 6302 - 59^{ème} année



TÉRRITORIALES

Rassemblement pour la Corse

*Camille de Rocca-Serra et Ange Santini
Renouvellement et Continuité*



PATRIMOINE

Avec Michel Peretti, de Santa-Croce di Brandu, la belle aventure des Confréries



CULTURE

KWA Product s'investit pour la diffusion de la Culture insulaire



IN MEMORIAM

La forte et attachante personnalité du regretté Vincent Stagnara par Ange-Laurent Bindi



L'école des métiers
L'expression des talents

SERVICE AUX
ENTREPRISES

Chefs d'entreprise, connectez-vous sur www.tax-apprentissage-corse.com

L'école des métiers
L'expression des talents

- Accueil
- Apprentissage et taxe, où va votre argent ?
- A quoi sert la taxe d'apprentissage ?
- Pourquoi verser ?
- Calculer votre taxe d'apprentissage
- Votre versement en 6 étapes simples
- Être partenaire du CFA de Haute-Corse
- Téléchargements

où va votre argent ?
Apprentissage ?

Apprentissage
des simples
Haute-Corse

où va votre argent ?
Apprentissage ?

Apprentissage
des simples
Haute-Corse

→ Calculer votre taxe d'apprentissage

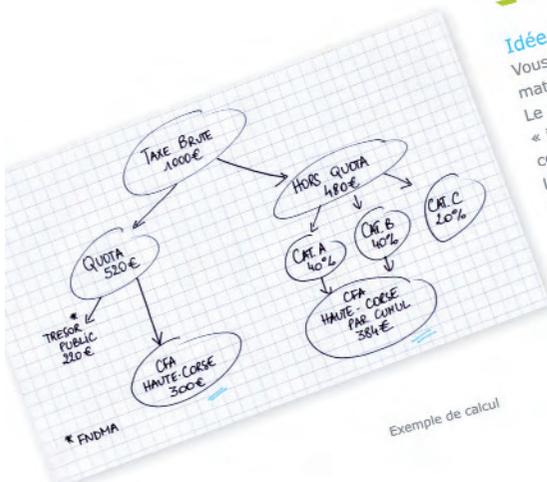
→ Calculez votre taxe en ligne

Idee : Pensez aux subventions en nature !

Vous pouvez également payer votre taxe sous la forme de matériels directement à notre établissement de formation. Le matériel livré doit présenter un intérêt pédagogique « incontestable » pour la formation scolaire de base. Les subventions en nature ne peuvent couvrir que le barème lié à la taxe d'apprentissage (dans le respect des règles d'habilitation).
Le chef d'établissement délivre une attestation indiquant le montant du matériel (prix de revient = prix d'achat + frais d'acquisition + TVA) et précise la section d'apprentissage à laquelle sera affectée le matériel livré ainsi que le diplôme préparé par les élèves de la dite section.
Cette attestation doit ensuite être transmise à l'organisme collecteur pour valider votre exonération.

Pour revoir tous les détails du calcul avec les explications de chaque étape et la législation :

→ La taxe d'apprentissage en un schéma



Exemple de calcul

DEMANDES
NO FURIANI
20 FURIANI

Colonne QUOTA A/B

B

D

E

B-E

(20%)

Cumul du barème. des du barème.

→ SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE !

CONTACT SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE !

Le site du CFA de Haute-Corse
Jean-Jacques Nicolai pour les entreprises
Explications, calcul de la taxe en ligne, téléchargement de formulaires...

**CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE
PARTENARIAT ENTREPRISES**
Nathalie Giampietri
Tél. : 04 95 59 21 05
Email : nathalie.giampietri@cfa2b.fr

Savez-vous à quoi sert la taxe d'apprentissage ?
Savez-vous à qui vous verser cette taxe ? Ne payer plus sans savoir! Vous pouvez choisir le bénéficiaire. Cette taxe joue un rôle essentiel dans la formation de vos futurs collaborateurs et dans le développement d'outils de formation performants.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Dans l'énoncée des intentions nobles des divers candidats aux prochaines élections Territoriales, j'ai retenu en premier lieu, la détermination de Jean-François Battini à vouloir « en dix ans » réaliser deux chantiers d'intérêt public, touchant aux transports à l'intérieur de l'île : le tunnel routier de Vizzavona, indispensable pour un Ajaccio-Bastia, enfin débloqué et sécurisé et en même temps que la voie routière rapide entre Bastia et Bonifacio et le prolongement jusqu'à Bonifacio du Chemin de Fer !

Voilà trois chantiers qui devraient recueillir l'unanimité de tous les candidats et mobiliser les moyens et les énergies des prochaines mandatures !

Et, je pense, que pour ce qui concerne le Chemin de Fer, il n'est pas illusoire d'envisager Bonifacio-Ajaccio, Ajaccio-Calvi en direct, et, Calvi-Saint Florent avec le tour du Cap-Corse. Sans compter que relier directement Sartène dans le sud, à Corte, n'est pas du domaine de l'impossible, tout comme la réalisation d'un tunnel routier et ferroviaire Bastia-Saint-Florent, cher au visionnaire, Pedrito Maestracci, ne serait pas un luxe inutile !

Ces chantiers constitueraient aussi, pendant longtemps un gisement d'emploi et l'occasion pour les « cerveaux » de s'exprimer afin de doter la Corse de moyens de communications internes sans lesquels il est difficile de parler avec réalisme d'un développement durable viable !

Et que l'on ne vienne pas rétorquer que ces chantiers seraient d'un coût pharaonique, pour les laisser au stade de ces bonnes intentions qui pavent notre île d'un statu quo mortel ! Bien sur, d'autres priorités sont affichées par divers candidats. Elles ne sont pas moins dignes d'intérêt.

Mais qui ne veut se battre pour une Corse de Vie ?

Plus dur est de passer de l'intention à l'acte.

Alors, la perspicacité de chacun conduira, il faut le souhaiter, au choix le moins mauvais, de celles et ceux qui auront à conduire les « affaires de la Corse », avec le souci constant de faire bouger les lignes et d'ouvrir la Corse au renouveau !

Le quotidien «La Croix», journal d'inspiration chrétienne et catholique, a consacré, en partenariat avec France 3 Corse, dans son édition du mercredi 17 février 2010, numéro 38591, trois bonnes pages, à la Corse dans le cadre des Elections Régionales 2010, avec une annonce en première page à partir de la traditionnelle photo du Vieux Port de Bastia et U Campile de San Gjuvu !

Pour une fois, dans la presse nationale, un reportage qui évite les pièges «racoleurs» mais se veut un document réaliste d'une Corse « manquant d'infrastructures » mais qui «a pourtant bien résisté à la crise», tout en soulignant «les tensions fortes entre l'urbanisation en cours et la préservation de l'environnement».

Un portrait aussi, très intéressant, celui du Président de la Chambre des Notaires de la Corse, Me. Alain Spadoni qui «se bat pour rendre leurs titres de propriétés aux Corses !»

Une image conforme à l'authenticité d'une Corse qui, tranche avec celle que l'on voit en général, traumatiser les autres médias français !

À MÉDITER

« Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin. »

Voltaire

EDIZIONE PRIMA
INTORNU A
L'associu « A Coppellu », L'IEPOI et le Centre de Musiques Traditionnelles de Corse présentent :

A CETERA CORSA E CETERE D'AUROPA

AUTOUR DE LA CETERA CORSE ET DES CISTRES D'EUROPE

Dimanche 28 Février

ESPACE D'ART CONTEMPORAIN ORENCA DE GAFFORY, PATRIMONIO

A partir de 14H30 • RENCONTRES ET DÉBATS :

La cètera corse, des origines à son usage contemporain.
Perspectives d'avenir, techniques de jeu, évolutions de l'instrument et de ses répertoires. Auditions d'instrument du XIX siècle et de différents cistres. Présentation des techniques de factures actuelles par les luthiers présents.

Avec :

- G. Doc ROSSI, instrumentiste, compositeur, auteur de méthodes d'apprentissage des cistres
- Damien DELGROSSI, directeur du Centre de Musiques Traditionnelles de Corse
- XINARCA, musicien compositeur
- Ugo CASALONGA, luthier spécialisé dans la facture d'instruments anciens (Cètera, cistres renaissance, citoles), « Arte di A Musica », Pigna
- Christian MAGDELINE, luthier spécialisé dans la facture de guitares et de cètera (cistres corse), « Liulera », Bastia.
- Julien COULON, compositeur, enseignant, instrumentiste
- Et tous les « Citarini » présents...

17H15 • PAUSE

18H00 • CONCERT avec : G. Doc ROSSI
Cètera, cistre renaissance, guitare anglaise, bouzouki irlandais.

En clôture : Spuntinu in Musica

Concert : Tarif adulte 12€ / enfants et adolescents gratuit

IN PATRIMONIUM 2010 PREMIERE EDITION

photo G. Angherini

13 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Avec Vincent, avec

Notre journal, après avoir témoigné son émotion et sa solidarité avec la famille éplorée de Maître Vincent Stagnara arraché à l'estime et à l'affection de tous, ouvre ses colonnes à Maître Laurent Bindi, son collègue et son ami d'enfance.

Un portrait-vérité à travers lequel l'authenticité de la personnalité de Me Vincent Stagnara s'éclaire d'un jour nouveau, brossé par une plume trempée dans l'encre indélébile d'une amitié profonde qui transparait sans fard et sans hypocrisie, pour restituer à tous la réalité d'un caractère aussi complexe en apparence qu'authentiquement simple et proche de chacun.

Nos mères se retrouvaient place Saint-Nicolas pour quelques instants bénies de lumière et de bonté, poussant les landaus. D'alors dateraient nos chamailleries, des ambitions cachées, des rivalités et jalousies tues, qui sait ? Marie portait déjà le deuil du père de Vincent.

Dire que Vincent a été brillant, généreux et combatif n'est pas suffisant. D'ailleurs, la renommée l'a précédé, son action était connue de tous sans que nul ne puisse véritablement en parler. L'admiration, y compris chez ses adversaires, voire ceux qui jamais ne pourraient un jour partager ses idées, était des plus grandes. Un nom, un physique, un personnage, une vie exemplaire. Plus qu'une figure emblématique.

Marxiste critique, Vincent vient de la gauche extrême, avant mai 68, puis PSU, arborant au revers de sa veste, de longs mois, l'insigne de Solidarnosc, ou encore la rose miterrandienne, le tout sans contradiction avec l'engagement au service de la Corse, conscient que seule une ambition la dépassant était à sa mesure, donc la plus grande. Été 1973, un dimanche, à l'abri (attablés au «Majestic»), en pleine ébullition, la question du retour. «*Vincent, ici il n'y a pas grand-chose pour nous, publicistes*» (droit). Pas d'université, pas de contentieux ni de tribunal administratif, une administration embryonnaire, avant la régionalisation-décentralisation. Que faire ? «*Je me suis renseigné, seule la profession d'avocat est envisageable.*» Lui : «*C'est bon !*». Sans doute avait-il déjà pris sa décision. Monsieur préparait alors le concours d'entrée à l'ENA, en un été, et parallèlement des compétitions de boules et de franches rigolades à la «Crémérie du Port» !

«La loi, la règle, l'ordre comme conviction absolue, indépassable, exposée le plus clairement possible...»

Le tournant. Il sera l'avocat que l'on sait, le politique sulfureux et agité qu'il n'a jamais été et l'intellectuel érudit parmi les meilleurs. L'un des pénalistes les plus redoutés de France, aux dossiers lourds et dangereux pour un avocat résolu face à l'Etat,

avec des mois de travail acharné, pour, dans les pires conditions, dénicher ce qui allait servir la cause à défendre coûte que coûte. Des coups reçus durant une vie entière, parfois des «amis», et des mois et des années d'attente, patiente, silencieuse mais résolue, pour une victoire trop souvent de principe. La loi, la règle, l'ordre comme conviction absolue, indépassable, exposée le plus clairement possible, pour le rappeler à ceux-là même qui, justement, avaient en charge le respect et l'application. Sur son bureau, au domicile, visité après ce samedi maudit, des ouvrages récents, épais, des sommes de droit pénal. Au palais, c'est le côté enseignant, sans être tribun, offrant à un jeune confrère de le rejoindre, de mettre à profit son expérience et se former, et importait peu sa provenance, son étiquette, le tutoiement d'emblée était de mise. Il est celui d'entre nous qui a plaidé devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, avec brio et succès, exemplairement. A l'origine de la modification de la garde à vue. Je ne crois pas qu'il ait une fois pensé à se réjouir de la défaite d'un adversaire, même si l'intérêt du dossier l'aurait justifié.

Exubérant, volcanique, avec une douleur rongeur un appétit de vie sans commune mesure. Se mouchant bruyamment, le mouchoir trop grand, jouant au ballon, feignant nulle part un adversaire, le ballon rebondissant, sous la galerie, au palais, face à tous interloqués, interdits (j'en connais un qui lançait en l'air, au plus haut, son cartable plein de dossiers au milieu de la cour ...). La cigarette au coin des lèvres, «*top by top*», irritable, la manière abrupte, «*azèzu*», tourmenté, le propos obsessionnel, s'empourprant, lisant interminablement les ouvrages des meilleurs auteurs, sagement à l'audience, avec un crayon pour souligner, annoter, avec une culture des plus raffinées, une écriture scolaire et appliquée, au style jamais pris en défaut. Avaleur de livres, rayons et collections entières ! Ah, l'écriture ! Partout, en toutes occasions, des mots griffonnés ici et là, à la hâte. Notant les réquisitoires et les plaidoiries, systématiquement, sans doute en vue de l'appel. Le pénal n'était pas la seule excellence, ni l'investissement le plus total, dans une affaire petite ou grande. Comment va-t-il faire ? Telle était

la question routinière. S'avancant vers le tribunal, face au parquet, «*droit dans les yeux*», il explique, fait la part des choses, houspillant, quand il le pense nécessaire, son client, inquiet à la barre, ou sur le banc de l'Infâmie, comme on disait autrefois, pour terminer par une leçon de morale, de civisme, au nom de la tradition, du bon sens, de l'apaisement indispensable. Une façon à lui de rendre aussi justice. Inoubliable, au milieu de quelque évidence, son «*presque presque*» (quasi quasi). Il a eu droit à l'estime générale, de loin dépassant la profession, le palais, l'île.

«Le don de soi, et pour cela d'imaginer une action, avec les derniers, servant de voiture balai, dans le souci d'abord de n'oublier personne, et lui, à son poste, à sa façon, avec eux jusqu'au bout. Dur et épuisant.»

Tel un testament, il y a quelques semaines : «*Je ne suis pas nationaliste, je ne le serai jamais. Je suis Chrétien, et la Terre est à tous*». Cette déclaration intrigue, d'autant plus qu'elle lui a paru indispensable. Il est vrai que revenant à des textes publiés, il y a vingt ans, Vincent a toujours dit qu'il en appelait à un «*mouvement national*» à la capacité d'unir et lier les «*forces sociales*», patriote qu'il était, appelant de ses vœux la «*Nation*». Le texte du FLNC en son hommage est parfaitement dans la ligne prônée sans variation. Leçon comprise ? Mais, que faisait-il là ? La réponse est trop simple pour être complète : la défense des emprisonnés, tout en séparant l'avocat du politique, autant que faire se peut. D'où une certaine confusion, seulement apparente, également sa volonté tenace de ne défendre qu'au nom de la loi, en s'en réclamant, lui, l'avocat, dans l'intérêt de ceux qui n'en voulaient plus de cette loi injuste et illégitime. Inutile d'insister. Plus importante est la volonté de sacrifice de Vincent, le don de soi, et pour cela d'imaginer une action, avec les derniers, servant de voiture balai, dans le souci d'abord de n'oublier personne, et lui, à son poste, à sa façon, avec eux jusqu'au bout.

Marie

Dur et épuisant. Venus des marges de la revendication, sur sa gauche, créateur de Fronte Corsu, longtemps confiné dans la réflexion et l'aide ponctuelle, patiente, jusqu'à l'enlèvement. Pour, dans les pires moments, se retrouver devant, en refusant toutefois d'être le premier. Les photographies des réunions en témoignent : ce sont des explications, l'approche politique à la fois ferme et ouverte, savante, le micro à la main. Il faudra retenir que Vincent a cru à son rôle pour le jouer jusqu'au bout, sans condition, sans retour. Admirable. Allons-y ! Il faut le dire : combien de «Niçois» (étudiants du début des années 70) ont eu carrément à lui dire qu'il lui fallait s'arrêter, son bénévolat, parce que trop coûteux, isolément, était surhumain. Et ce, sans que soit mise en cause une lutte quant à son principe et sa légitimité. Pas d'élection, jamais d'honneurs. Des scandales, il en a vécu, forcément, lui particulièrement visé. Des quiproquos, des dérapages, des images, des bruits et des mots qui se télescopent. La vérité ? De fait, peu importe, et il faut retenir qu'il avait à les affronter pour parfaire une stature, se situer au plus loin de ce qui se peut croire. Vincent savait, dans l'attente, disait-il, de pouvoir, bientôt, se retirer – la quille, y croyait-il ? -, son fils Antó-Ghjuvani à son tour avocat, et lui, avec Léa (deux Romains amoureux), voyager, voyager, et écrire. N'avait-il pas tant à dire, pour malheureusement emporter avec lui tant de secrets ? Ne disait-il pas qu'il avait engrangé minutieusement pour «dix ouvrages» ? Jamais Vincent n'a séparé ni opposé la politique pour son pays de l'autre, mondiale. Sartre à qui il a eu l'honneur d'être présenté, publiant très jeune dans la revue du philosophe, «Les Temps Modernes», I. Kadaré cité en exemple – sans doute a-t-il lui aussi rêvé de l'être pour la Corse -, par son authenticité la plus rude comme la plus rebelle, et à la fois soucieuse de paix et de compréhension avec les voisins grecs. Vincent était rousseauiste comme voltairien, sans contradiction, il appartenait aux Lumières (incollable), il était européen et méditerranéen plus que convaincu. Il n'y a jamais eu place chez lui pour l'insurmontable, au contraire, même si, une fois, exaspéré, il a cru devoir défendre, devant moi, la politique (et non l'individu) de Ceausescu (le «de Gaulle des Carpates» à une époque, pour la prose parisienne ...) ! Délire ? Oui, comme tout homme sur le devant de la scène, mais certainement pas comme on pourrait trop facilement l'entendre. Son monde était vaste et plus que riche, multiple. En tout cas suffisamment pour refuser d'être ou de convoiter quoi que ce soit, sauf le bâtonnat, qu'il a enlevé très jeune, avec ruse, selon un jeu plein de finesse, machiavélien, et non machiavélique, lui le lecteur



assidu des Discours sur la première décennie de Tite Live, du florentin, outre Camus, ses lectures de chevet. Citant volontiers, je crois, Ho Chi Minh : «Ce n'est pas le peuple qui ne nous comprend pas, c'est nous qui ne comprenons pas le peuple». Plus gaullois que nombre de gaullistes. Il est vrai aussi qu'il était de ces personnages à la Dostoïevski aux «caractères des plus contraires et contradictoires» (Gide). Frantz Fanon. Se référant à Gramsci dès sa traduction en français. Admirateur de R. Kipling. Cela fait beaucoup. Si peu, s'il savait, fût-ce confusément, qu'il servirait de modèle à toute une génération, avec cette prétention, immense, de tout rattraper, de tout remporter, de tout valoir, à un moment. Si, surtout, connaissant comme personne l'Etat, dans sa nature, à la souveraineté en toutes circonstances, il savait qu'il se trouvait face à lui. La marche dans le désert, les pieds nus. L'Offrande.

Inoubliable, l'arrêt, soudain, en pleine diatribe, regardant s'il ne blessait pas, écarlate, pour laisser à l'autre la possibilité de se justifier, hurlant, la grosse voix, la mèche machinalement repoussée du dos de la main, sur le haut du crâne, la nuque balancée d'un coup sec en arrière, les bras en cercle, ramassé sur ses jambes, regardant avec crainte et délectation mêlées sa proie. Ou bien, les épaules surplombant les talons, le ventre bombé, les reins en creux, sur le même méridien, le ciel au-dessus, il risque la chute, et le voici un pied en arrière à la recherche d'un appui, envoyant l'autre jambe en avant, et gueuler, rire, et incendier. Là, nature et culture se rejoignent. Modestement. En souffrance comme dans la joie, exactement les mêmes.

«J'appartiens d'abord au barreau... La défense de mon pays, la Corse, est tout pour moi.»

«J'appartiens d'abord au barreau.» Il avait bien raison de le rappeler, si des doutes étaient permis. Une profession dont l'évolution l'inquiétait, il s'en ouvrait à ses amis. «La défense de mon pays, la Corse, est tout pour moi.» Tout est là, dans cette foi. Une vie entière en première ligne, on l'a dit fon-

dateur de plusieurs structures et groupements politiques, il est aussi parmi ceux qui dans les années 80 ont créé le Jury du Livre Corse avec ses prix annuels. Que n'a-t-il été ? Que n'a-t-il aimé ? La communauté, le peuple (sans «P»), la foule bigarrée, au sens de partage dans la fraternité : footballeur, bouliste, turfiste, parieur à risque, volontiers clown (je l'ignorais), adorant la BD, spécialiste des Pieds Nickelés, philosophe «à la rue», politique, stratège venant du droit international, et grand lecteur, latiniste, écrivain parfait, tout en finesse et poésie (lyrique), avocat et juriste, journaliste, tribun. Aux références des plus sûres et des plus solides, c'est-à-dire les meilleures. Le quotidien du jour, soigneusement plié, traversant la ville. Au total, l'humaniste classique et l'homme de paix et de concorde, ayant comme il est difficile de l'imaginer su éviter des drames. Quelle fierté ! Toutefois, une question demeure entière : le patriotisme peut-il suffire ? Surtout lorsque l'on est, plus que biface, mais bicéphale, hybride, et à ce point ? Un révolutionnaire, on le sait, est d'abord un «tradi», un «rétro». Le ton cérémonieux de Vincent. Dans la déroute, calme, souriant aimablement, écoutant attentivement, presque collé, latéralement, à son interlocuteur, la tête inclinée.

«Quand'ellu piove ancu u celu pienghje u mortu.» Comment mieux exprimer l'émotion des parents et amis, si on le permet des confrères aussi, à l'enterrement, en ce tragique début d'année ? Sa mère (95 ans), assise près du cercueil, le bras posé dessus, et par moments caressant la poitrine du fils qu'elle a prénommé comme le père. N'était-ce pas pour elle, Marie, après la perte de son premier enfant, Francis, il y a quelques mois, l'occasion, ultime, d'avoir ensemble et près d'elle ses chers disparus ? Vincent repose à ERSA, soufflé par les vents que l'esprit reçoit dans ses bras grands ouverts à jamais. Marie, dans la dignité, l'orgueil d'avoir offert à la Corse l'un de ses meilleurs fils, Marie que la Corse sans reliefs ni ligne à l'horizon nous a donnée, par amour. Avec Hölderlin : «L'Amour qui conserve l'Univers».

Ange-Laurent BINDI

Les confréries se

Les confréries sont des associations établies pour pratiquer la piété ou la bienfaisance. Quelque peu abandonnées en Corse, elles se sont revivifiées avant les années 1980. Est-ce à dire que, là aussi, le riacquistu a sonné le réveil ?

On peut diviser les confréries en trois catégories : les confréries de pénitents, les confréries générales et les confréries de corporations. La première confrérie de pénitents dont l'histoire fasse mention est celle qui fut fondée à Rome en 1264, sous l'invocation de Notre-Dame de la Pitié. Restent nos confréries corse qui rassemblent croyants et gens de cœur.

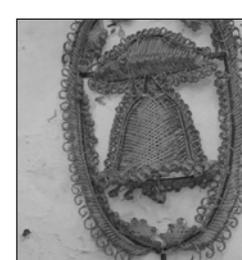
▷▷ Pâques et printemps commencent par la même lettre

Pâques n'est pas loin, avec ses fêtes religieuses, la **semaine sainte**, les processions auxquelles on participe ou que l'on va regarder par simple curiosité. Déjà les confréries s'activent. Des confréries existent dans toute la **Corse**. Celles de **Bonifaziu** par exemple sont très actives dans la partie religieuse, très riches dans les rites et dans les chants. **Bonifaziu** a toujours été proche de **Gênes** et ce passé commun a laissé des traces profondes que l'on retrouve au cours de la **semaine sainte**. Dans le même temps, c'est une semaine de convivialité et de partage : les femmes s'activent, on entre dans les maisons, on offre des gâteaux, on prend le temps de se voir et de se parler.

A **Sartène** le **Catenacciu** attire les touristes. Cet homme, chargé d'une croix de 40 Kg et de lourdes chaînes à ses chevilles, qu'a-t-il à expier ? Le bruit des chaînes glissant sur le sol suscite à lui seul l'émotion, mais pour peu que des caméras de télévision s'en mêlent, l'ambiance diffère : nous sommes au spectacle. Il y a moins d'une centaine d'années, la foule jetait sur le passage du pénitent, des clous, des débris de verre, lui crachait dessus, l'invectivait. Nous nous réjouissons que ces pratiques soient abolies. Mais quittons le sud.

Nous passons dans le nord, où le **Cap Corse** est particulièrement riche de monuments, et sites religieux de grande valeur. Leur nombre important les dessert car il est impossible de les entretenir tous, les travaux étant très onéreux.

Un édito important et juste : celui d'**Antoine Poletti**, vice-président de la revue **Petre Scritta** qui a pour but de promouvoir la recherche historique dans le **Cap Corse**, dans le hors série n°11 – 2006.



Palmes tressées

«Dans les rapports avec la population, l'écueil serait de se limiter aux rapports Eglise/paroissiens. Les rapports entre religion et vie quotidienne cernent mieux la question. Par exemple, dans le fonctionnement des confréries ou dans le bénévolat et les dons pour construire les magnifiques édifices que nous connaissons. Que fallait-il donc à ces populations déjà harassées par le travail, les grossesses répétitives pour les femmes, la promiscuité avec la maladie et la mort pour consacrer encore du temps et le peu d'argent qu'ils avaient parfois aux travaux d'édification ? Une seule réponse : la foi. La foi mais aussi la crainte dans un monde où la mort et le malheur étaient toujours aux aguets.»

La société a évolué, les temps sont durs, les dons sont rares, le bénévolat faible et la foi chancelante.

La confrérie **Santa-crocce di Brandu** a su conserver les rituels anciens et s'est fixée sur le **concile de Trente 1545 – 1563**. Ce concile a condamné les doctrines de **Luther**, de **Zwingle**, de **Calvin**. Il décréta de sévères mesures pour la réformation de la discipline et des mœurs.

mettent en ordre

Michel Peretti, Prieur de la confrérie Santa-croce di Brandu



Façade de Poretto di Brandu

►► Les confrères : «Ce ne sont pas des religieux»

L'informateur a eu l'avantage d'être reçu par **Mr Michel Peretti**, Prieur de cette confrérie. Il semble préférer le titre d'administrateur: Un confrère ne devait pas être divorcé ni vivre en concubinage, pour être admis dans la confrérie. Evidemment, cela est aujourd'hui difficile à obtenir, on demande seulement aux confrères de mener une vie digne. Pourtant on observe une résurrection des confréries.

► Est-ce que le clergé ne prenait pas ombrage des confréries ? Car la frontière entre les confréries et le clergé est ténue.

Certes, cela est arrivé, le clergé a été quelquefois jaloux des confrères qui représentaient pour l'église un contre-pouvoir, mais n'oublions pas que les confréries sont animées par des laïcs pour défendre la foi et la religion. Ce ne sont pas des religieux. A partir du moment où les confréries ont périclité, le clergé s'est aperçu que les églises se vidaient et s'est rendu compte de l'utilité des confréries. Il a mis du temps.

► Est-ce que la solidarité entre confrères existe toujours ?

Moins qu'avant où l'on payait le cercueil du défunt dans une famille pauvre. L'aide à domicile pour des vieux ou des enfants ne dépendait pas du **Conseil Général** mais de la solidarité des confrères. Les femmes surtout apportaient leur aide, une sorte d'aïutu entre chrétiens.

► Est-ce que les confrères versent une cotisation ?

Oui, depuis 20 ans, sous forme d'association. Il y a un appel de toutes les familles pour une cotisation de 20 euros, certains donnent plus, d'autres moins, chacun fait ce qu'il peut. On vient, on donne et le prieur leur offre un canistrellu béni.

► Les femmes ont-elles joué un rôle dans les confréries ?

Non, elles n'ont jamais eu de responsabilités particulières. Si elles font partie de la confrérie, elles doivent se montrer bonnes chrétiennes et vivre de façon honorable. Le Prieur, dans l'idéal, doit tendre vers la perfection afin de donner un bon exemple. Il doit veiller à la bonne entente entre la confrérie et le curé.

► Quels sont les titres dans une confrérie ?

Il y en a beaucoup. Le **Conseil** est composé de dix membres et il est renouvelé chaque année : le **Prieur**, avec les qualités requises, le **Sous-Prieur** qui peut remplacer le **Prieur** en cas de nécessité, le **Secrétaire**, le **Trésorier**, les **Frères**, fidèles chrétiens, les novices, adolescents de 12 à 15 ans, les femmes (peu d'importance), les **Employés** subalternes, les **Chantres**, les préfets de chœur, les procuratori ou massari (préposés au matériel des cérémonies), les magistri a baculo qui font respecter l'ordre et le silence. L'ordonnance des cérémonies est stricte et doit être observée dans les moindres détails. Au cours de la procession du vendredi saint les femmes portent encore la faldetta, rabattue sur la tête.

Dans la confrérie, les palmes tressées sont de véritables objets d'art. Ovale, rondes, elles sont tressées en cloche, en couronnes agrémentées de petites roses.

«La préparation des palmes est très longue, dit M Peretti. Ensuite nous commençons le samedi avant les rameaux. Mon oncle disait : «pour bien travailler les palmes, il faut toujours la même main». Il m'a montré et j'ai continué. Il faut choisir les palmes jaunes dans le cœur du palmier, elles sont coupées en quatre dans le sens de la longueur, avec un cutter il faut enlever tout le bois, faire un gabarit et les travailler sur une armature en fer. Ne pas faire d'angles sinon la palme casse.

► Est-ce que vous pourriez vendre ces objets ?

Non, il faudrait les vendre très cher. Le travail est trop long. Difficile d'évaluer le prix. Au cours des cérémonies du jeudi et du **vendredi saint**, quatre confréries vont se croiser, car elles font toutes le même circuit. Le rituel sera le même dans chaque église. Les chants polyphoniques sont en latin exclusivement.

Départ le jeudi à 8 h du matin : **Poretto, Lavasina, Erbalunga, Mausoléo, Castellu, Sainte Marie de Brando, Saint Joseph, Pozzu, Saint Jean** et on redescend. Arrivée 14h. Il y a les offices du soir. On recommence le vendredi.

C'est sûrement aussi impressionnant que le **Catenacciu** de **Sartène**.

KVA PRODUCT s'investit pour la

« Work shop », « E teatrale », « Nuits du court-métrage », « le Festival de Calenzana »... Que ce soit de près ou de loin, KVA diffusion est liée aux temps forts de la vie culturelle insulaire. Tout au long de l'année, elle propose une double programmation : en Corse bien sûr mais également sur le continent. Le 20 février, une soirée est programmée à Cannes avec le groupe de musique balain ALBA et la compagnie de théâtre UNITA TEATRALE.

►►► **Entretien avec Alix,**
régisseur général de production
de l'association **KVA PRODUCT.**

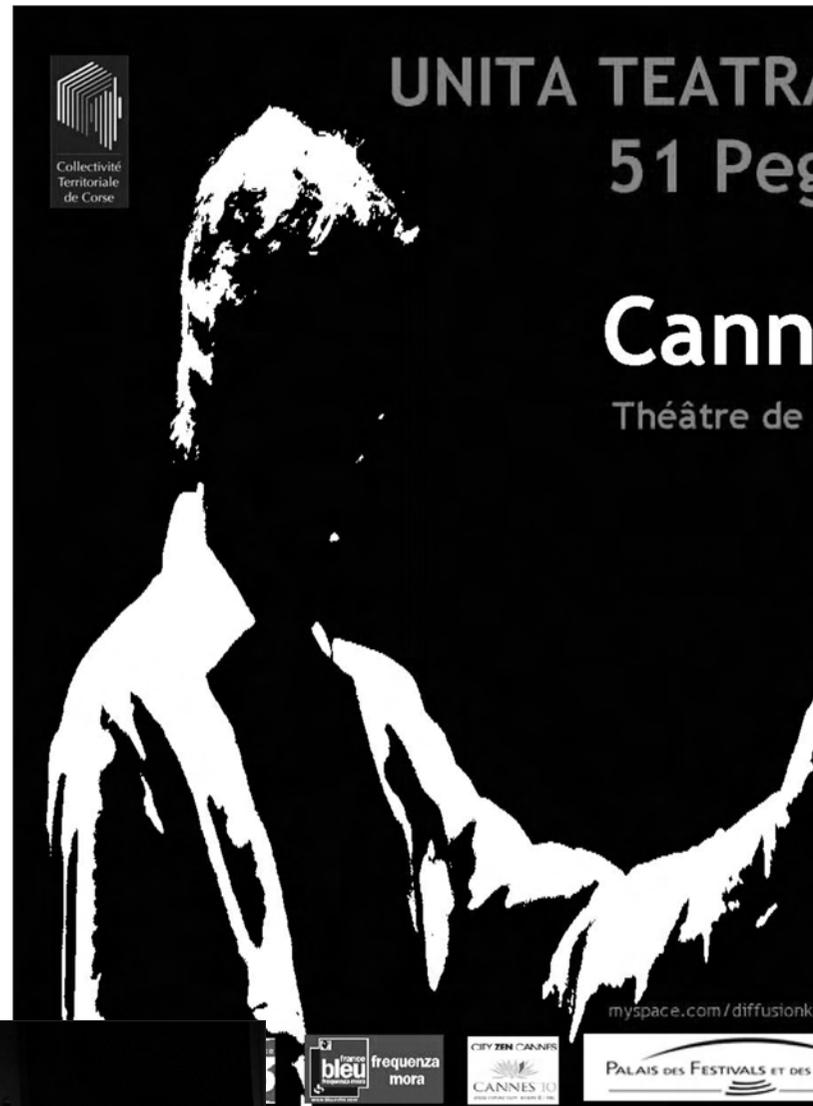
► **Le groupe de musique balain «ALBA» et la compagnie de théâtre «UNITA TEATRALE» joueront à Cannes le samedi 20 février. Pouvez-vous nous présenter ces spectacles ?**

Il s'agit pour les artistes d'un accomplissement, d'un aboutissement et la suite d'un travail commun : une adaptation réussie du texte de **Marc Biancarelli**, la performance du comédien **Christian Ruspini**, la mise en scène de **Jean-Pierre Lanfranchi** et la scénographie de **Milou Tomasi**.

L'histoire de la pièce est simple : c'est celle d'un auteur sulfureux qui fit scandale en son temps et revint après dix ans de fuite dans une **Corse** devenue autonome. Oublié de tous, sauf de ses compagnons de bringue et d'infortune pour lesquels rien n'a vraiment changé – sexes, bagarres et beuveries sont toujours l'essentiel de leur quotidien – il est approché par l'un de ses anciens élèves, **Yannick Franceschetti**.

Féru de littérature, ce dernier vient d'inventer une étrange machine à se projeter dans l'onirisme. Obsédé par la décrébration, la déshumanisation et l'égoïsme, l'auteur accepte de faire ce voyage où la virtualité peut devenir réelle... Dans cette «*confession de la bête*» le poète, à la fois témoin, acteur et surtout victime de sa propre histoire, livre ses souvenirs non sans une certaine autodérision. Ici la violence n'est jamais ni encensée, ni banalisée... Elle se veut davantage inscrite dans une tentative de rédemption quasi impossible.

Côté musique, le groupe l'**Alba** s'est grandement inspiré des photos de **Tomas Heuer**. L'alliance entre ces incroyables photographies, les textes de **Petru Massiani**, **Dominique Colonna**, **Cédric Savelli**, et **Jean-François Vega**, et les compositions des six musiciens (**Jean-François Vega**, **Benjamin Dolignon**, **Cecce Guironnet**, **Cédric Savelli**, **Eric Ferrari** et **Sébastien Larfarge**) plongent le spectateur dans un univers bien particulier, qui mélange voix, polyphonies, et instruments dédiés à l'universalité.



Nous espérons que cette soirée nous permettra d'avoir les ressentis d'un public différent et apportant un regard neuf à ces productions artistiques.

► **Cette soirée corse à Cannes promet de belles surprises. Comment avez-vous décidé d'y participer ?**

L'aventure a commencé quand **Bernard Oheix** (directeur du **Palais des festivals de Cannes**) s'est rapproché du festival «*E Teatrale*» créé par

Jean-Pierre Lanfranchi. Ce dernier lui a fait découvrir la compagnie «*Unita Teatrale*» et sa pièce, «*51 Pegasi*», adaptée du roman de **Marcu Biancarelli**. L'idée lui est alors venue de présenter un plateau complet sur l'émergence culturelle corse : il a donc invité la troupe de «*Unita Teatrale*» mais aussi le groupe l'**Alba**.

► **Est-ce habituel pour vous de participer à l'organisation de soirées sur le continent ?**

L'association **KVA** tend à la création d'un lien et l'ouverture d'une passerelle et d'un support d'accompagnement et de diffusion en

diffusion de la culture insulaire !



UNITA TEATRALE & ALBA en concert
Pégasi Radiche Suprane
Cannes, le 20 février
Théâtre de La Licorne

diffusionkva

Palais des Festivals et des Congrès Cannes

corsica ferries

CCM Airlines

sacem



UNITA TEATRALE J.P. LANFRANCHI présente
51 Pegasi
ASTRE VIRTUEL
ADAPTATION DU ROMAN
DE Marie BIANCARELLI
Mise en scène Jean-Pierre Lanfranchi - Adaptation et
interprétation Christian Ruzé - Production du Théâtre
Ferrat - Scénographie Michel Ferrat - Lumière Jean-Marc
Colonna D'Alba - Régie Paul Sciozzo - Producteur Ala Ferrat
CONTACT SCÈNE : DIFFUSION KVA
WWW.KVA-PRODUCT.COM - 01 39 67 30 15 38

dehors de l'île, avec des partenaires tels que la **CTC**, **France 3 Via Stella**, **RCFM**, la **SACEM**, **l'Outil Technique**, **Corsica Ferries**, **CCM Airlines**, la ville de **Cannes**, le **Palais des Festivals**, le **Comité Corse de Cannes**. Ils représentent des soutiens importants dans cette démarche : en effet, grâce à ces soutiens, la tournée de l'adaptation théâtrale de «**51 pegasi**» a pu s'inscrire dans le cadre d'un réseau national s'appelant «**le Chaînon Manquant**» qui regroupe plus de 200 programmeurs à travers la **France**. Depuis quelques années déjà, **KVA PRODUCT** développe une action culturelle et grâce à la confiance de la compagnie «**Unita Teatrale**» et des membres du groupe «**Alba**», elle parvient à son

but qui est d'être à la fois «*tourneur*» et «*diffuseur*». En parallèle, nous avons participé à l'accomplissement des deux festivals originaux que sont «**E Teatrale**», «**les Rencontres de Calenzana**», ainsi que la production d'un festival culturel appelé «**Work Shop**». Ce dernier a pour but de promouvoir spécifiquement la production insulaire. Toutes ces manifestations ont permis l'aboutissement de rencontres sur le continent dans le but d'entamer et développer une médiation culturelle insulaire à laquelle certaines communes continentales ne sont pas insensibles.

► Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les spectacles à venir ?

Le 20 février est le début d'une longue et riche tournée que ce soit pour la pièce «**Pégasi 51**» qui va voyager sur le continent ⁽¹⁾ ou pour le groupe «**l'Alba**» qui va silloner les routes insulaires ⁽²⁾. Les six musiciens décident de partir à la rencontre du public en proposant, en concert, l'application d'un nouveau concept regroupant convivialité, musique, et présentation de leur dernier album «**Radiche Suprane**». L'idée est d'inviter leurs amis artistes, musiciens, et chanteurs, dans chaque lieu de diffusion pour partager ensemble un vin d'honneur. Une envie de sortir du côté formel d'un spectacle de musique, permettant ainsi de découvrir en profondeur ce groupe qui propose un voyage dans son univers et dans la musique du monde.

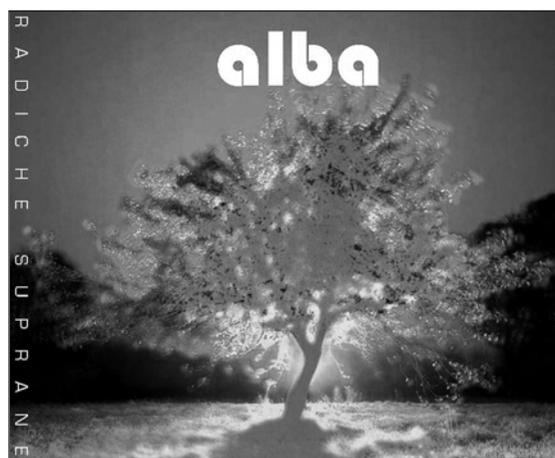
Aujourd'hui, **KVA Diffusion** doit faire face à une restriction budgétaire qui l'oblige à repenser son mode d'organisation. C'est la raison pour laquelle le «**Work Shop**» aura lieu désormais en septembre, dans l'agglomération cortenaise.

Enfin, sur le plan cinématographique, un programme de courts-métrages baptisé «**Entre-Courts**» permettra de diffuser des films sélectionnés lors de l'édition précédente des **Nuits du Court-Métrage en Corse** et d'autres films sélectionnés au marché des acheteurs du **festival Tous Courts d'Aix-en-Provence**. Ces courts métrages seront projetés dans plusieurs salles à travers toute la **Corse**.

Enfin, je peux d'ores et déjà vous annoncer que la quatrième édition des «**Nuits du court métrage**» se déroulera à **Corte** du 27 septembre au 2 octobre, avec comme grande nouveauté pour 2010 l'ouverture à une compétition internationale, soutenue par des partenaires comme la **CTC**, le **CNC**, **l'Université**, **l'IUT** et le **collège de Corte**, le **GREC**, **l'Agence Nationale du Court-Métrage**, les représentants de festivals tels que **Grenoble**, **Nice** et **Aix-En-Provence**, ainsi qu'**Arte** ou encore **Unifrance**.

⁽¹⁾ le 20 février 2010 au Théâtre de la Licorne (Cannes - 06), le 13 mars au centre culturel Anima (Prunelli di Fiumorbu - Corse), du 16 au 19 (inclus) mars au Bijou (Toulouse - 31), le 26 mars à l'OMC Ventabren (13), le 11 mai à L'Atelier à spectacle, Scène régionale de Dreux agglomération (Vernouillet - 78)

⁽²⁾ Le samedi 27 mars à Ile Rousse (Cinéma) jeudi 1^{er} avril à Bastia (Pub Assunta), vendredi 2 avril à Porto Vecchio (Bastia), Vendredi 21 mai à Corte (Cirkul'Aria)...



Diffusion insulaire KVA PRODUCT
myspace.com/diffusionkva

Onze listes !

Onze listes se disputeront l'honneur et la responsabilité de conduire les Affaires de la Corse à l'occasion du prochain renouvellement de l'Assemblée de Corse.

Quatre listes se réclament de la Gauche, celles conduites respectivement par **Simon Renucci**, député-maire d'Ajaccio (**Réussir Ensemble**), de **Paul Giacobbi**, Président du Conseil Général de la Haute-Corse (**L'Alternance**), d'**Emile Zuccarelli**, ancien Ministre, maire de Bastia (**Gauche Républicaine**) et de **Dominique Bucchini** (**Front de Gauche**) ; pour la mouvance nationaliste, deux listes : celle conduite par **Gilles Simeoni** (**Femu A Corsica**) et celle de **Corsica Libera**, conduite par **Jean-Guy Talamoni** ; les écologistes avec la liste «**Protégeons la Corse**», conduite par

Jean-François Baccarelli ; celle du Front National, conduite par **Jean-Christophe Orticoni** (**Fiamma Corsa**) ; celle du Modem conduite par **Jean Toma** (**Démocrate et Ecologique**) ; **Jean-François Battini** conduit quant à lui, la liste «**Demain la Corse Forza Corsica**», et la Majorité présidentielle s'engage avec **Camille de Rocca-Serra** sous l'étiquette **Rassembler pour la Corse** !

Le choix existe ! Les Noms s'alignent ! Les intentions de tous sont bonnes. Aux électrices et aux électeurs d'agir !

Rassembler pour la Corse

En ordre de bataille !

Camille de Rocca-Serra et Ange Santini ont présenté, à Ajaccio, à leur permanence de campagne, au 9 cours Jean-Nicoli, leur nouvelle équipe, « renouvelée à 50%. »



Les deux leaders, qui ont conduit l'**Assemblée de Corse** et le **Conseil Exécutif Territorial**, affichaient un optimisme de circonstance avec la satisfaction du devoir accompli, et, avec la conscience des missions à venir.

C'est pourquoi, d'entrée de jeu, ils ont invité les militants de l'**UMP**, les sympathisants, les électrices et les électeurs à se mobiliser pour créer les conditions d'une large victoire, s'appuyant sur l'expérience et la disponibilité d'une liste renouvelée et rajeunie considérablement.

Ils espèrent, sans l'avoir dit, qu'au fil des jours rapprochant de l'élection, les mouvements d'humeur des «*décus*» s'atténuant, la dynamique de la mobilisation emballera une campagne qui, trop longtemps faillit s'enliser dans les détails de l'inévitable conflit des personnes.

Alea Jacta est ! La réalité de l'action politique reprend tous ses droits.

Place au débat et au programme.

Meeting de Corsica Libera à Bastia : une dynamique s'est mise en marche

Elle en disait long l'ambiance qui a régné au théâtre de Bastia pour le meeting de la liste Corsica Libera conduite par Jean-Guy Talamoni et Paul-Félix Benedetti. Long sur l'accueil des militants réunis par plusieurs centaines et tout acquis aux discours des leaders et de leurs jeunes colistiers. Tous en ont convenu : la campagne est lancée et une dynamique est en marche. Gérard Romiti, improvisé présentateur de ce meeting bastiais, l'a ouvert avec l'hommage au grand absent de cette nouvelle campagne électorale, Vincent Stagnara. Et l'assistance a reçu le message en plein cœur, debout, nourrissant des applaudissements qui avaient la consonance du respect, de l'émotion, et de l'espoir. Celui dont Vincent Stagnara savait mieux que quiconque indiquer le chemin ... a strada di l'avvene indetata.

Et l'aura du militant de toujours sera présente au fil de ce meeting, forte, humble, et déterminée. Comme le chant de campagne «Alba Nova» qui accompagne le clip de début et fin de meeting. Un message en images, porteur de valeur et d'énergie, à l'effet escompté. Tour à tour sur l'estrade, Jean-Marie Poli, Véronique Sciaretti, Petr'Anto Tomasi, Josepha Giacometti, Rosa Properi, Paul-Félix Benedetti et Jean-Guy Talamoni ont martelé avec conviction leur attachement à la Corse et aux Corses et présenté leur projet Corsica 21 qui prône un vrai développement durable de la Corse. Une charte fidèle à leurs idées, au plus près des fondamentaux qui sont restés les mêmes et un projet qui défend les intérêts de la Corse, avec un fort ancrage social.



Les colistiers réunis au final du meeting

Paul-Félix Benedetti : «Nous sommes du côté des opprimés et nous voulons répondre aux besoins des Corses»



Jean-Guy Talamoni : «Nos fondamentaux sont restés les mêmes»

Un projet mûri depuis de longs mois et livré sur le site internet <http://corsicalibera.com> Paul-Félix Benedetti et Jean-Guy Talamoni en ont dévoilé les dix mesures d'urgence qui s'en dégagent en matière d'accès au crédit, de niveau des prix et de pouvoir d'achat, d'emploi, de logement et de foncier, de langue corse, d'environnement et de santé publique, en faveur de l'université et pour la défense des prisonniers corses : «Notre projet est un projet de société pour la Corse, fondé sur la valorisation de l'identité et de l'environnement. Un projet apte à répondre aux problèmes sociaux, à élaborer un développement au bénéfice des Corses, à affirmer les droits imprescriptibles sur la terre de Corse du peuple corse, à défendre leurs intérêts. Un projet pour la Corse, dans une démarche moderne».

Les centaines de militants et sympathisants présents ont adhéré. Le meeting de Bastia a impulsé une confiance. Les colistiers de Jean-Guy Talamoni pouvaient avoir le sourire. **Corsica Libera hè in marchja.**



ALBA NOVA (LE TEXTE)

Un' alba nova si pesa avà
cume stu sole chi spunta digià
cum'una spera di benista
purtend'amore e libertà
Dop' a tante lotte' e guai
nasce speranza e cresce oramai
ognunu aspetta, ognunu sà
chi a sument'a da sbuccia !

Un' alba nova si pesa avà
cume stu sole chi spunta digià
cum'una spera di benista
purtend'amore e libertà

Un' alba nova si pesa avà
cume stu sole chi spunta digià
cum'una spera di benista
purtend'amore e libertà

Ci' he una strada sol'a piglia
un avvene a ammaistra
tante storie a pude cunta
a miseria a dinanzia !

Un' alba nova si pesa avà
cume stu sole chi spunta digià
cum'una spera di benista
Corsica libera sarà



Corsica

PAR G.P.

LECCI : La bibliothèque accueille Danièle Maoudj
Vendredi 26 février à 14 heures 30, la bibliothèque municipale de Lecci reçoit Danièle Maoudj, écrivain et poète, pour une conférence autour du thème : «*Pourquoi la poésie*». La journée sera clôturée par un apéritif offert par la municipalité.



Et vernissage de l'exposition l'Enfance de l'Art

L'association l'Enfance de l'art et la commission culturelle de la mairie organisent une exposition dont le vernissage aura lieu le jeudi 25 février, à 18 heures, au cours d'une réception donnée à la mairie. Cette exposition est organisée en partenariat avec la librairie «*Le Verbe du soleil*» et «*Corsicatours*», dans le cadre du VIII^e concours régional de peinture et de sculpture.

FIGARI : Gîtes de France

Une réunion d'information est organisée par le relais Gîtes de France le jeudi 25 février de 14 heures 30 à 16 heures 30, à la mairie de Figari. Elle est ouverte à toutes les personnes souhaitant créer une structure d'hébergement touristique en milieu rural labellisée «*gîte de France*», comme les gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes, aires naturelles de camping et camping à la ferme. Cette réunion sera animée par Dominique Gay, président, Dominique Colonna d'Istria, directrice du relais et François Pietri, assistant technique. Vous y êtes attendus nombreux. Les adhérents de l'association seront en réunion au même endroit de 10 heures à 12 heures. Renseignements et inscriptions au 04 95 10 06 14.



CAURO : Cauro à travers le passé

La mairie de Cauro organise prochainement une exposition sur le thème **Cauro à travers le passé**. Pour ce faire, il est demandé à tous les habitants du village de contribuer à sa réalisation en apportant leur témoignage oral ou écrit, ou en communiquant des documents photographiques ou vidéo. Pour vous faire connaître, téléphonez à la **mairie de Cauro** au 04 95 28 40 89. Tous les documents prêtés seront reproduits et rendus à leur propriétaire.

BRANDO : Carnaval de Brando

Le dimanche 21 février sur l'initiative de l'association **Carnavale Di Brando** se déroulera le **Carnaval** traditionnel corse. Rendez-vous place de l'église à **Poretto** à partir de 14 heures 30. Un cortège de masques de courges, de liège et de chiffons cheminera dans les ruelles des hameaux de **Brando** aux sons des violons, cloches et grelots. **Rampuffu VIII**, roi du carnaval, conduira le défilé pour finir sur le bûcher en fin de journée. Venez nombreux et costumés.



PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ : Permanences de la Croix rouge

C'est à l'ancien collège de Morta que se déroulent les permanences de la **Croix Rouge** le mardi de 15 heures à 17 heures et le vendredi de 10 heures à 12 heures. Des colis alimentaires et vestimentaires peuvent être distribués aux bénéficiaires. Une boutique de vêtements neufs ou de seconde main en bon état et à petits prix est ouverte à tous, aux mêmes horaires. Tel : 06 19 29 05 55.

ALÉRIA : Stage de peinture

Pour les habitants d'Aléria et des villages alentour, un stage de peinture est organisé par l'association **A Scopu**. Au programme, la technique et la mise en pratique, le pinceau à la main. Le stage aura lieu les 22, 23, 24 et 25 avril. Pour plus d'informations, contactez les responsables au 06 09 67 17 29 ou le 06 20 30 24 69.



SARROLA CARCOPINO : Stage de danse country

Dans la salle des fêtes de la commune, **Corsica Country Dance** propose un stage d'initiation à la danse country le samedi 20 février de 15 heures à 18 heures. La participation s'élève à 20 euros avec collation et démonstration. Inscriptions auprès de l'association **MBJ** au 06 17 96 38 48.



SANTA LUCIA DI MORIANI : Centre de Loisirs sans hébergement

Le Centre de Loisirs sans hébergement de l'association **I Zichini** se déroulera pour les vacances de février du 22 février au 3 mars. Contact au 06 21 82 75 08.



BASTELICA : Horaires d'ouverture de la Mairie

Le maire de Bastelica informe ses administrés qu'en raison de la restructuration du secrétariat de la mairie, les bureaux seront ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures.



LEVIE : accès au droit

Le **Conseil d'Accès au droit de Corse-du-sud**, vous reçoit gratuitement et sans rendez-vous, tous les deuxièmes vendredis du mois, de 9 heures à 12 heures, à la **mairie de Levie** pour vous informer sur vos droits, faciliter vos démarches, et les faire valoir auprès des services compétents.



SARI SOLENZARA : Marché mensuel

Un marché mensuel à découvrir à **Solenzara** permet aux habitants de faire leur choix de produits alimentaires locaux, de vêtements et de bijoux. À cette occasion la rue principale est fermée à la circulation à partir de 7 heures depuis l'embranchement du port jusqu'à la descente de **Mare e Festa**.



CERVIONI : Permanence CORSSAD

Des permanences de la **CORSSAD** sont organisées à la **mairie de Cervioni** tous les jeudis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, ainsi que le vendredi matin de 9 heures à 11 heures 30 à la **mairie annexe de Prunete**. Pour plus de renseignements, vous êtes priés de contacter **Emile Bertrand** au 06 28 92 14 21.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sartène en date du 1er février 2010, enregistré à Sartène le 10 février 2010, bordereau 2010/50, case n°1.

Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL BATI LOC

Siège : Route de Sartène, Lieu-dit San Giuseppe, 20110 Propriano

Objet : L'activité de location avec ou sans chauffeur, de tous engins et matériels de chantier utilisés pour le bâtiment et les travaux publics. Accessoirement l'activité de transport d'agrégats et de matériaux de chantier.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 50.000 euros, composé de 500 parts sociales de 100 euros chacune

Apports en numéraire : 50.000 euros

Gérance : M. Digiacomi Jean Dominique, demeurant à Belvédère Campomoro (Corse du Sud), Lotissement Calanova, gérant nommé pour une durée indéterminée

Cession de parts sociales : Conformément aux dispositions statutaires

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 10/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI L'AGROTTU

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100,00 euros

Siège social : 9 Chemin du Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota

Objet : La société a pour objet l'acquisition, notamment par voie d'apport, la gestion et l'administration de tous portefeuilles de titres, de tous meubles, immeubles ou biens immobiliers situés en France

Durée : 99 années

Gérant : M. Pierre ROSSI, demeurant 9 Chemin du Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

26

SARL LSAACNET

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 15/01/2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : I.SAACNET

Forme : SARL

Capital : 1000 euros

Siège : Rés. San Roccociu, 20200 Bastia

Objet : Activité de vente de prestations de services informatiques

Durée : 99 années

Gérant : M. Settou Nacer demeurant Rés. Bernardini, 20250 Santo Pietro di Tenda

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 08/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : C & M CONSULT,

Sigle : C & M,

Siège social : Lieu dit Tintorajo 20600 FURIANI,

Objet social : Conseil et organisation technique de chantiers, Contrôle opérationnel et suivi de mise en œuvre,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Monsieur César MARCHETTI, demeurant Lieu dit Tintorajo 20600 FURIANI, assure la gérance.

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

48

ELECTRICITE GENERALE BASTIAISE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège : 40, rue César Campinchi - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 février, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ELECTRICITE GENERALE BASTIAISE

Siège : 40, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Objet : Fournitures et pose de matériels et installations électriques, climatisation, énergies nouvelles

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-François Ceccarelli

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance.

55

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI "BRAZIL"

Siège : Villa Jeannot Lotissement Saint-Antoine, 20620 Biguglia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Stéphane Sasso, Villa Jeannot, Lotissement St Antoine, 20620 Biguglia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

47

SARL FRESI MARCHI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège : Granace - 20100 Granace

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 décembre 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SARL FRESI MARCHI

Capital : 5000 euros

Siège : Granace, 20100 Granace

Début d'activité : Le 07.12.2009

Forme : SARL

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'entreprise générale du bâtiment et de tous travaux du bâtiment, maçonnerie, couverture viabilité, dépannage urbanisme, entretien d'immeubles, construction d'immeubles et réparation d'immeubles, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes.

Gérance : Monsieur Fresi Doriano, né le 11.10.1950 à Castelsardo (Sardaigne, Italie), demeurant Via Colombo, n.65/A P.1 07039 Valledoria (Sardaigne, Italie).

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,
La gérance.

56

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI "EMMA IMMO"

Siège : Les Hauts de Rasignani 2 - Lot n°62, 20290 Borgo

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre Sasso, Les Hauts de Rasignani 2 - Lot n°62, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

39

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : Yachts and Cars Services

Capital : 100 euros

Siège : Lieu-dit Pavelone, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation, la location et plus généralement, l'exploitation par tous moyens, de tous types de biens, matériels ou produits dans le domaine de la plaisance, des sports nautiques, des sports mécaniques, de l'automobile, de la moto et de tous véhicules.

Durée : 99 années

Gérant : M. Philippe Santoni, demeurant Lieu-dit Pavelone, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Immatriculation sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

32

B. LEONELLI

Avocat

40, Bd Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04 95 31 69 67

Fax : 04 95 32 79 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 08 février 2010, enregistré à Bastia le 11 février 2010, bordereau 2010/143, case n°15, il a été constitué sous la dénomination sociale "CRISPA", une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : la création, l'acquisition, et l'exploitation de tout fonds de commerce de Brasserie (petite restauration), débit de boissons IVème catégorie, glacier.

Le **siège social** est fixé à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga.

La **durée** de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce est fixée à 60 années.

Les associés ont effectué des **apports** en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 2000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est **gérée et administrée** par Monsieur Alain Pasqualini, demeurant à Borgo (20290), Résidence Monte Stello, Kalliste 13, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera **immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

41

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI "NEYTY"

Siège : Résidence Saint Joseph, Bâtiment A, Bastia 20600 (Haute-Corse), enregistré à Bastia le 11/02/2010, bordereau n°2010/143, case n°1.

Capital : 1000 euros (Mille euros essentiellement constitué d'apports en numéraires

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : M. Ghipponi Noël, demeurant Résidence Saint Joseph, Bâtiment A, 20600 Bastia (Haute-Corse),

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention
Le représentant légal.



14

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Aménagement du carrefour du nouveau campus de l'université Pasquale Paoli - Commune de Corté

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233128

Objets supplémentaires : 34993000

Caractéristiques principales :

Les travaux qui font partie de la consultation sont :

- l'aménagement sur place d'un carrefour giratoire de rayon extérieur de 18 m à trois branches permettant notamment l'accès au futur campus de l'université de Corse,
- la création de trottoirs revêtus en bordure de l'aménagement,
- l'assainissement ainsi que l'éclairage public du nouvel équipement seront traités.

Nature et étendue des travaux :

Lot 1 : Génie civil

1. Travaux préparatoires

Installation et repliement de chantier : 1 F
Débroussaillage des emprises : 5 330 m²
Dépose provisoire de clôture : 110 ml
Terrassements manuels/recherche de canalisation : 132 m³

2. Terrassements

Décapage de terre végétale : 1 065 m³
Déblais en terrain toute nature : 8 026 m³
Mise en dépôt des déblais : 8 026 m³
Remblais d'emprunt : 2 697 m³
Purges, y compris substitution : 1 400 m³
Géotextile : 1 400 m²
Tranchée en terrain toute nature : 407 ml

3. Assainissement

Canalisation béton diam. 400 : 99 ml
Canalisation béton diam. 1000 : 42 ml

Fossé trapézoïdal en terre 0,50 m (prof.) x 0,50 m (en fond) x 1,50 m (en tête) : 112 ml

4. Chaussée et trottoir

Démolition de chaussée : 937 m²
Nettoyage et balayage de chaussée mécanique : 182 m²
GNT 0/31,5 : 2 730 T
Béton teinté : 1 082 m²
Bordure béton : 800 ml
Barrière anti-stationnement : 110 ml
Muret parapet : 238 ml
Repose de clôture : 110 ml

Lot 2 : Eclairage public

Fourreau pour éclairage public : 576 ml
Câblette de terre : 576 ml
Câble de 4 x 16 mm² : 576 ml
Fourniture et pose des tiges d'ancrages : 15 U
Candélabres, h=8 m : 15 U

Refus des variantes.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Délai global d'exécution des travaux : 13 mois soit 11 mois pour le lot 1 et 2 mois pour le lot 2, à compter de la date de service de démarrage de chaque lot.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er septembre 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90221T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché : Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- les cartes professionnelles et les qualifications de l'entreprise.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique (pondération : 60 %) décomposée en :

- 20 pour les moyens et personnels affectés au chantier,
- 20 pour l'organisation du chantier et planning,
- 20 pour la technicité (analyse des ateliers, ordonnancement).

* Prix (pondération : 40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 22 mars 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 février 2010

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9 - Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-04

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Service Administratif et Financier - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

o Travaux de construction

40

NICO'S

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Villa Verena
13, Bis, Avenue Paul Doumer
20220 l'Île-Rousse
RCS Bastia : B 428 608 020

Aux termes d'une délibération en date du 1/12/09, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Mention en sera faite au RCS Bastia

Pour avis,
La gérance.

46

GREGALE

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : 37, Chemin de la Calavita
20200 Pietranera - RCS : B 397 501 180

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à 10 heures du 02/02/2010, Mme Vinciguerra Jacqueline, demeurant Résidence Le Florence, Bât. A, Toga, 20200 Ville di Pietrabugno, a été nommée gérante de la société à compter du 02/02/2010, en remplacement de M. Vinciguerra Yves, décédé.

Pour avis,

64

DISSOLUTION ANTICIPEE

Par AGE du 10 décembre 2009, les associés de la SARL FURIANI PLÂTRE, au capital de 7500 euros et dont le siège social est sis Quartier Monte Carlo, à Furiani (20600), ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 10 décembre 2009. Monsieur Laurent Fabiano, demeurant Quartier Monte Carlo, à Furiani (20600), a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Monte Carlo, à Furiani (20600).

Pour avis,

43

SOCIETE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS

SNAA

SAS au capital de 120.945,78 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
20000 Ajaccio
330 275 637 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 26 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de la poursuite de l'activité nonobstant la perte de plus de la moitié des capitaux propres, conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

11

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société DTPM, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 365 705, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

10

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société GTC, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 484 489 786, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

09

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société MATECO, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 368 170, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

08

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société ICTP, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 173 595, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

65

MEALIMMO

SARL au capital de 3500 euros
Siège : Bd Recipello, Rés. Primavera C
20200 Bastia
RCS Bastia : 512 655 903

**AUGMENTATION
CAPITAL SOCIAL**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Lyon du 30/12/2009, les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 40.000 euros, pour le porter à 43.500 euros.

* **Ancienne mention - Capital social :**
Le capital social est fixé à la somme de 3500 euros.

* **Nouvelle mention - Capital social :**
Le capital social est fixé à la somme de 43.500 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, La gérance.

66

MEALIMMO

SARL au capital de 43.500 euros
Siège : Bd Recipello, Rés. Primavera C
20200 Bastia
RCS Bastia : 512 655 903

**AUGMENTATION
CAPITAL SOCIAL**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Lyon du 28/01/2010, les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 100.000 euros, pour le porter à 143.500 euros.

* **Ancienne mention - Capital social :**
Le capital social est fixé à la somme de 43.500 euros.

* **Nouvelle mention - Capital social :**
Le capital social est fixé à la somme de 143.500 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, La gérance.

05

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société SRTP, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 172 837, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

29

B. LEONELLI

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

"AGIS"

Assistance Gestion Informatique et Secrétariat
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Espace Commercial n°7
Lieu-dit "Canutta"
20217 Saint-Florent
RCS Bastia : N°501 948 764

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte SSP en date du 28 janvier 2010, enregistré à Bastia le 10.02.2010, bordereau n°2010/137, case n°11, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de nommer à compter du 28 janvier 2010, en qualité de gérant, et pour une durée indéterminée, Mme Marie-Christine Edwige Luciani, demeurant à Saint-Florent (20217), Immeuble "Tavera", en remplacement de Monsieur Jean Denis Giorgi, gérant démissionnaire à la même date. Et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts.

Pour avis, Le gérant.

04

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société TP TRANS, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 522 635, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

03

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société NIVELCO, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 250 543, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

06

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société SITRA, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 522 684, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

07

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 31/12/2009, les associés de la Société SERALCO, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 174 403, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

36

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 février 2010, enregistré à la Recette d'Ajaccio le 11 février 2010, bordereau 2010/102, case n°1, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Dénomination : "EURL LBC"
Durée : 99 ans
Siège : Résidence Quatre Portes, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 10.000 euros
Objet : La société a pour objet la vente de matériaux de construction et en général tout ce qui de près ou de loin touche au bâtiment et aux travaux publics. Tous travaux d'installation et de pose de tous matériaux de construction, sanitaires et carrelages. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Gérant : Monsieur Siméon Albertini, demeurant Villa Pelave, 20167 Afa
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

49

ERRATUM RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", du 26/11/2009, n°6290, concernant la forme juridique, il y a une erreur :
Il fallait lire : SARL Société à Responsabilité Limitée.
Et non : EURL Entreprise à Responsabilité Limitée.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



45

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une assemblée générale extraordinaire réunie le 04 janvier 2010 les associés de la SARL SAINT ANTOINE CLIMATISATION, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1000 euros, dont le siège social est sis Route de Listincone, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia, immatriculée au RCS de Bastia B 480 134 519, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Monsieur René Savary, demeurant Route de Listincone, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de Listincone, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS Bastia.

34

LA FLORENTINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7774,9 euros
Siège social : Place des Ormeaux
20217 Saint-Florent (Haute-Corse)
352 759 021 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 09 février 2010, il résulte que :

- Monsieur Jean-Claude Rossi, demeurant à Saint-Florent (Haute-Corse), Résidence Sainte Anne, Bâtiment C, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Antoine Dominique Rossi, gérant démissionnaire à compter du 09 février 2010.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

33

CAP EVASION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège social : Macinaggio (Haute-Corse)
391 426 087 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 11 février 2010 la dissolution anticipée de la société à compter du 11 février 2010, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Thomas Micheli, demeurant à Tomino (Haute-Corse), Lieu-dit Calella, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Macinaggio (Haute-Corse), 20248.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

25

PERSEE

Société Civile
Au capital de 10 euros
Siège : Chez M. Jean-Marie PERES
9 Bd Paoli - 20200 Bastia
RCS de Bastia n° 502 087 315

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 07/02/2010, le siège de la société PERSEE a été transféré et l'article 4 des statuts modifiés en conséquence.

Ancien siège : chez Monsieur Jean-Marie Peres, 9 Bd Paoli, 20200 Bastia.
Nouveau siège : 53 Bd du Général Graziani, 20200 Bastia.

Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le gérant

20

**OLIVIER BLEU
ADMINISTRATION**

SARL en liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social : 15, Bis Rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS Bastia 508 515 855

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2010, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

16

CHANGEMENT DE NOM

Mlle Facchin Elodie Lucienne Blanche née le 03/02/1992 à Ajaccio Corse du Sud, demeurant Villa Kinou, Résidence Mariani, Quartier St Joseph 20090 Ajaccio Corse du Sud, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronyme celui de LOTA.

35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 février 2010, à Bastia enregistré le 10 février 2010 au pôle enregistrement des impôts de Bastia, bordereau 2010/137, case n°1 La Sarl « L'OPERA BOUFFE », immatriculée au RCS Bastia n°353133945, dont le siège est sis 7 Bd Paoli - 20200 BASTIA, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualités au dit siège.

A cédé à :
La SARL ANGHJULELLU, immatriculée au RCS Bastia n°509593653 dont le siège social est situé 10 rue César Campinchi 20200 BASTIA, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualités au dit siège, tous ses droits restant à courir à compter du 1er mars 2010 au bail des locaux à usage commercial dépendant d'un immeuble sis à Bastia - 138 avenue de la libération - 20600 BASTIA dans lesquels le Cédant exploitait des locaux destinés à la fabrication de plats cuisinés.

La présente cession a été consentie moyennant le prix de 15000 euros (quinze mille euros).

Domicile est élu au cabinet de Maître Linda PIPERI - Avocat au barreau de Bastia, y demeurant 4 Bd Paoli, où les oppositions - s'il y a lieu - seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

42

LA SOCIETE GENERALE

Société Anonyme
Au capital de 924.757.831,25 euros
Dont le siège social est à Paris 9ème, 29, Boulevard Haussmann, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 RCS Paris

AVISE LE PUBLIC

Que la garantie qu'elle a accordée en application de la Loi du 13 juillet 1992 et du décret du 15 juin 1994, par l'intermédiaire de son Agence PARIS RIVE GAUCHE ENTREPRISES - Tour Maine Montparnasse, 33, Avenue du Maine, Boîte Postale 50117, 75722 Paris Cedex 15, à la Société Hôtelière CORSE MARINA, dont le siège social est à 20166 Porticcio, Résidence Marina Viva, habilitation n° HA. 02A04.0001 au titre des engagements contractés envers ses clients, dans le cadre de son activité relative à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, par son enseigne CORALIA CLUB PORTICCIO MARINA VIVA, Lieu-dit Porticcio Rés. Marina Viva, Grosseto Prugna, 20166 Porticcio, prendra fin dans le délai de trois jours à compter de la présente publication.

Les créanciers éventuels de CORALIA CLUB PORTICCIO MARINA VIVA, ont, à compter de cette publication, un délai de trois mois pour produire leurs créances nées antérieurement à la date de cessation de cette garantie auprès de l'Agence sus-indiquée de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, conformément à l'article 19 du décret du 15 juin 1994.

38

TERRE SAUVAGE

SARL au capital : 1500 euros
Siège : 71, Bd Montfleury
06400 Cannes
RCS Cannes : 515 314 672

Aux termes d'une décision en date du 20/01/2010, le siège social de la société a été transféré **7, rue Joffre, 20260 Calvi**. Gérant : Charlie Barokas, demeurant 71, Bd Montfleury, 06400 Cannes.

Les formalités de dépôts seront effectuées au RCS de l'île-Rousse.

50

**LE HAMEAU DE
SANT'AMANZA**

SAS au capital de 40.000 euros
Siège : Capo del Figo
ZA de Musella - 20169 Bonifacio
442597795 RCS Ajaccio

L'assemblée générale du 03/02/2010 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

*** CONCEPT & TRAVAUX.**

Et de modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : Construction et réalisation de travaux de bâtiment, travaux publics et carrière (production et vente de produits).
Modification au RCS Ajaccio.

67

MEALIMMO

SARL au capital de 3.500 euros
Siège : Bd Recipello, Rés. Primavera C
20200 Bastia
RCS Bastia : 512 655 903

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2009 à Villeurbanne.

Mme Christiane Marchand, a cédé 125 parts sociales, numérotées de 1 à 125 à Monsieur Roncaglia Alain.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

58

Par jugement en date du 09/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :
Drago Bastien

"Climatelec" - Chemin du Macchione
Casa Serena - 20600 Bastia
Activité : Electricité générale, froid et climatisation, dépannage électroménager.

RCS Bastia : A 413 022 013, 2004 A 111 (Radié).

RM : N°413 022 013 (250.04.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Gafferri, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

59

Par jugement en date du 09/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Société Corse de Maçonnerie

"Socomac" (SARLU)

Casatorra - (derrière Cash Viande)

20620 Biguglia

Activité : Travaux du bâtiment

RCS Bastia : B 495 341 588 2007 B 159

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Gafferri, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

60

Par jugement en date du 09/02/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Agostini Marcel Ange

8, Pl. Vincetti - 20200 Bastia

Activité : Boulangerie

RCS Bastia : A 316 735 844, 79 A 282

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Gafferri, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

44

PORTO AVENTURES

SARL au capital de 2000 euros
Siège : Baobab - Porto Marina
20150 Porto-Ota
RCS Ajaccio : 504 565 318

Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2010, l'assemblée générale a décidé de changer le siège social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : Place de la Fontaine, 20115 Piana

Nouvelle mention : Baobab, Porto-Marine, 20150 Porto-Ota
Le reste de l'article demeure inchangé.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92

ANTOINE RETALI

Avocat à la Cour
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

**AVIS DE CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Monsieur Florent Pierre Camille TOMASI et Madame Célia GIOVANNONI, demeurant Résidence "Le Riviera" Rue Paratojo, 20200 Bastia ont contracté mariage le 25 août 2007 par devant l'Officier d'état civil de Bastia sans contrat de mariage.
Suivant déclaration conjointe reçue le 29 décembre 2009 par Me Vannina Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, ils sont convenus de changer leur régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens, prévu par les articles 1536 à 1543 du Code Civil. Les oppositions sont recevables dans le délai de trois mois en l'Etude de Me Vannina Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, y demeurant Résidence Santa Catalina, (20217).

Pour extrait à Bastia, le 12 février 2010.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CORSE LOISIRS EVASION

Siège : Espace Tamburini, RN 193, (20600) Bastia

Objet : Les animations, sportives et culturelles ;

Petite restauration, sandwicherie (licence catégorie I, et/ou petite licence à emporter). L'exploitation d'un fonds de commerce de village de vacances et débit de boissons (licence 4ème catégorie). La restauration collective.

La location de salles.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Marc Mehalin, demeurant Borgo Village, 20290 Borgo
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

LA RESERVE

Société Civile
Capital : 1524,49 euros

Siège : Les Collines du Salario - SCI Le Colisée
CI BP 871 - 20192 Ajaccio
398 844 225 RCS Ajaccio

Par AGE du 17/12/2009, il est décidé de transférer le siège social des Collines du Salario, SCI LE COLISEE, CI BP 871, 20192 Ajaccio, au, **149, Avenue du Maine, 75014 Paris** et ce à compter du même jour.

L'article 4 des statuts est modifié.
Immatriculation au RCS de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : BRASSERIE E DOLCE

Siège : Résidence Esplanade Lieu-dit Paratoggio, (20200) Bastia

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, salon de thé, glacier, traiteur, pizzeria, petite restauration

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Flori Jean-Pierre, demeurant Parc de Palagaccio, Pietrana, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

CONSEIL GENERAL**AVIS SANS SUITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : «Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud pour une période de 1 à 4 mois en 2010»(13 lots)

Référence acheteur : 2010-004

Nature du marché :

Services - Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

17/02/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

LOT N° 1 - Bibliothèque Départementale de Prêt - Z.I. du VAZZIO - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 2 - Bâtiments -7, Cours Grandval - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - Remplacement des agents d'entretien titulaires de la collectivité, absents

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 4 - Bureaux Rue Général FIORELLA - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 5 - Bâtiment Passage Henri Dunant - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 6 - Bâtiment du 19, Ave Impératrice Eugénie - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 7 - Bâtiment du 8 Cours Général LECLERC - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 8 - Bâtiments situés aux 10 Cours Napoléon et 20 Cours Napoléon - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 9 - Bâtiment Palais LANTIVY - Cours Napoléon - AJACCIO

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 12 - Bâtiment - Rue Général de Boissoudy - Porto-Vecchio

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 13 - Services sociaux sis à Ajaccio, immeuble « Le Louisiane » Rue Paul

Colonna d'Istria & Résidence « Les Palmiers » Rue Roland Cardinali & immeuble «

Pauline » quartier de l'empereur

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 17 - Cité administrative - SARTENE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 18 - Bâtiments des 20, 22, 24 et 28 Cours Soeur Amélie SARTENE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

Envoi le 12/02/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 12/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OSCAR

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 euros

Siège social : Morsiglia - 20238 Centuri

Objet : La propriété, l'achat, l'administration ou l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens immobiliers, mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, à l'exception de toutes opérations commerciales.

Durée : 99 années

Gérant : Mlle Marina PIERALLI, demeurant à Morsiglia, 20238 Centuri
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

**OLIVIER BLEU
ADMINISTRATION**

SARL au capital de 1.000 euros

Siège social : 15, Bis Rue César Campinchi
20200 Bastia

RCS Bastia 508 515 855

Par décision du 01/02/2010, la société OLIVIER BLEU INVEST, associée unique de la société OLIVIER BLEU ADMINISTRATION, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance

Cabinet Marc SMITH

Expert Comptable

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : H20 CORSICA FISH

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 9, Lot Arbuceta, RN 193,

Rond-Point Ceppe, 20620 Biguglia

Objet : Le négoce, la transformation et la commercialisation des produits de la mer

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Gérant : M. Bouffin Olivier, Joseph,

Yves, demeurant Immeuble Le Lori,

Bâtiment B, Résidence Ficabrana,

20620 Biguglia ;

M. Muraccioli Bruce, demeurant Rési-

dence du Fango Bâtiment A, 20200

Bastia.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

FPM PROD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 euros

Siège : Lieu-dit Strada Vecchia

Valrose - 20290 Borgo

501 034 052 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 février 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 96,

Lotissement Mare e Monte, 20290

Borgo, au **Lieu-dit Strada Vecchia,**

Valrose, 20290 Borgo, à compter du

10 février 2010, et de modifier en

conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tri-

bunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2010, les associés de la SCI "ANDREA IMMO", au capital de 300 euros, dont le siège social est sis à Biguglia (20620), Résidence Isolella, RCS Bastia 500 478 995, ont décidé de transférer le siège social de Résidence Isolella à Biguglia (20620), à **Les Hauts de San Ornelo, Impasse des Coccinelles, 20290 Borgo,** avec effet du 9 février 2010.

P.U.I.

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 1er janvier 2010, la location-gérance du fonds de commerce de pâtisserie confiserie, sis et exploité à Bastia (20200), 2, Avenue Maréchal Sébastiani, pour lequel Mme Gracieuse Leoncini, propriétaire indivisaire exploitant (311 141 170 RCS Bastia), demeurant à Bastia (20200), 4, rue Carnot, a été consentie au profit de Mme Marie-Louise Leoncini, demeurant 48, Chemin de Vetrice, Route de St Florent, Monse-rato, locataire gérant dudit fonds depuis le 25 novembre 2007 (RCS Bastia 502 063 423) et Monsieur Didier Leoncini, demeurant à la même adresse, et ce, à compter du 1er janvier 2010 et jusqu'au 24 novembre 2012, ledit contrat renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de cinq ans.
Mention sera faite au RCS Bastia.

**CRÉATEURS
D'ENTREPRISE**
Pour une information, juste
ABONNEZ-VOUS



24

RESULTAT DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

SECTION II : OBJET DU MARCHE DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché :

RN 193 - Liaison Bastia/Furiani - TOAC - Echangeur 1 - Dénivelée à 2x2 voies

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison :

Travaux. Exécution. Code NUTS FR832.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

RN 193 - Liaison Bastia/Furiani - TOAC - Echangeur 1 - Dénivelée à 2x2 voies

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45230000

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

SECTION IV - Procédure

TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1. Prix (pondération : 50)
2. Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ (pondération : 35) dont :
 - 15 pour les moyens humains et matériels,
 - 10 pour l'organisation du chantier,
 - 10 pour l'origine des produits et fournitures
3. Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au vu du SOPRE (pondération : 10)
4. Délai d'exécution (pondération : 5)

Une enchère électronique a été utilisée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché - Numéro de l'avis au JO : 2009/S88-126831 du 08/05/2009

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Marché n° : 10.DGT.OO.004

Intitulé : RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TOAC - Echangeur 1 - Dénivelée à 2x2 voies

Date d'attribution du marché : 8 octobre 2009

Nombre d'offres reçues : 3

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution du marché a été prise :

Groupement CORSE TRAVAUX/ VIA CORSA/ CHANTIERS MODERNES SUD

Mandataire : Société CORSE TRAVAUX - RN 200 - 20270 Aléria

Informations sur le montant du marché :

Valeur totale finale du marché : 8.735.019,74 euros TTC (TVA 8%)

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 8 février 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10.DGT.OO.004

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

- o Travaux de construction
- o Assainissement, voirie et gestion des déchets

21

SIVOM CINARCA LIAMONE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :

SIVOM CINARCA LIAMONE

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'une conduite AEP en refoulement, sur le forage de TIUCCIA

Procédure de passation : Procédure adaptée article 28 du CMP

Renseignements et remise des candidatures : Au Siège du SIVOM CINARCA LIAMONE "Acqua insù" 20151 Sari d'Orcino

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 5 mars 2010 à 11h30

Date d'envoi du présent avis : 10 février 2010

Le Président,
PINELLI Michel.

17

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM DE LA CINARCA ET DU LIAMONE
20151 SARI D'ORCINO
Tel : 04 95 27 20 14 - Fax : 04 95 27 20 77

Correspondant : Monsieur le Président

Objet du marché : ASSAINISSEMENT DE CALCATOGGIO

Type de marché de travaux : Exécution.

L'avis implique un marché public.

Lieu d'exécution : Commune de TIUCCIA

Nature et étendue des travaux :

Réseaux de transfert des effluents vers la STEP de Sagone

- Travaux de terrassement en tranchée

- Fourniture et pose de canalisation de refoulement en fonte Dn 200 sur 2000ml

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mars 2010

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché est financé par : le département de la Corse du Sud, la Collectivité Territoriale de Corse.

Le reste du financement provient des fonds propres de la commune ou d'emprunts bancaires.

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 35 jours.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Situation juridique - références requises :

- Imprimé DC4 « Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants »

- Imprimé DC5 « Déclaration du candidat »

- Imprimé DC6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;

(Imprimés disponibles à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail,

- Imprimé DC7 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Capacité économique et financière - références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché ;

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : 05 MARS 2010 - 11h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

BET POZZO DI BORGO
6 parc BELVEDERE - 20000 AJACCIO
Tél : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51

Le Dossier de Consultation des Entreprises pourra être téléchargé gratuitement sur le site : www.cabinet-pozzodiborgo.com

ou en application de l'article 41 du Code des Marchés Publics remis contre paiement des frais de reprographie s'élevant à 50 € et réglés par chèque.

Adresse de remise des plis : les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous : Monsieur le Président du SIVOM DE LA CINARCA ET DU LIAMONE

20151 SARI D'ORCINO - Tel : 04 95 27 20 14 - Fax : 04 95 27 20 77

Et selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif
chemin Montepiano - 20200 BASTIA
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : 8 février 2010

Le Président,

B. LEONELLI

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

"IDASOL"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Lieu-dit Camparesi
Lotissement Purettonne - Lot n°40
20290 Borgo
450 680 830 RCS Bastia

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19 janvier 2010, il a été décidé de transférer le siège social du Forum du Fango - 2ème Esplanade, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia, à, **Lieu-dit Camparesi, Lotissement Purettonne, Lot n°40, 20290 Borgo**, à compter du 9 novembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social :*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Bastia (20200), Avenue Jean Zuccarelli, Forum du Fango, 2ème Esplanade ;

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Lieu-dit Camparesi, Lotissement Purettonne, Lot n°40, 20290 Borgo

Pour avis,
Le Gérant.

SARL RILOGI

SARL au capital de 7.600 euros
Siège social : Immeuble Beaulieu,
Bâtiment C, Avenue Kennedy
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 501 448 781

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2010, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SARL RILOGI a décidé de transférer le siège social de Immeuble Beaulieu, Bâtiment C, Avenue Kennedy 20090 AJACCIO à **Lucciana Village 20290 LUCCIANA (commune de Lucciana)** à compter du 01/02/2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 501 448 781 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bastia.

La Gérance,

SA PORT DE CAVALLO

Capital : 617.067 euros
Ile de Cavallo
Bonifacio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 333 904 902

L'AGE du 25 janvier 2010, a décidé de procéder à l'annulation de 810 actions détenues par la société.

Le capital a été réduit pour être porté à la somme de 1.341.450 euros.

La même assemblée générale a décidé de procéder à une réduction du capital social pour le porter à la somme de 617.067 euros, par voie d'imputation sur les pertes figurant au report à nouveau et diminution de la valeur nominale des actions.

Le capital s'est trouvé porté à la somme de 617.067 euros, et divisé en 26.829 actions de 23 euros de valeur nominale chacune.

Enfin cette assemblée a décidé d'abroger purement l'article 17 des statuts de la société intitulé "Qualité d'actionnaire".

Pour avis,

**AVIS D'ATTRIBUTION****05 de 2010**

1 - Collectivité territoriale contractante :
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

"Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de géolocalisation de la flotte automobile pour le Département de la Haute-Corse"

Nomenclature : 48000000-8 et 38112100-4

Marché couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP

1. Valeur technique de l'offre : 50%
2. Prix : 35%
3. Délais de mise en ordre de marche : 15%

4 - Attribution du marché :

Titulaire : CORSE TELECOM/NET SYS (20290 Borgo)

Date d'attribution : 01/02/2010

Marché à bons de commande avec un montant mini de 0 euros TTC montant maxi de 650.000 euros TTC

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'Appel d'offres initial : 26/2009
- L'Appel d'offres initial a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Joue et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : 7
- Estimation de l'administration : 650.000 euros TTC
- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
(Délai de recours : deux mois).

- **Date d'envoi du présent avis :** 10 février 2010.

Le Président,

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation

Le Directeur Général des Services

Thierry GAMBIA-MARTINI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1 - Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe**

le marché : Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du Développement - 20230 San Nicolao
Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2 - Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale**3 - Objet du marché :** Réalisation d'un espace multi-sports**4 - Décomposition de la consultation :**

Espace multi sports

5 - Lieu d'exécution : Commune de Cervione**6 - Caractéristiques du marché :**

Réalisation d'un espace multi-sports

7 - Condition du marché : Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

8 - Présentation des candidatures : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.**9 - Critères de choix et classement :** Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

- 1 - Le prix 50 %
- 2 - Le délai 30 %
- 3 - Valeur technique 20 %

10 - Date de remise des offres : Le 1er mars à 11 heures**11 - Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :** 11 février 2010.

P/. Le Président,
François Berlinghi

B. LEONELLI

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 9 février 2010, enregistré à Bastia le 10 février 2010, bordereau n°2010/137, case n°8, Monsieur Philippe Guidoni, et Melle Raphaëlle Guidoni, tous deux demeurant Route de l'Aéroport, (20290) Lucciana ont cédé à Mme Florence Guidoni demeurant Route de l'Aéroport (20290) Lucciana, les deux tiers indivis d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, à l'enseigne "MASTER CAFE", sis à Cruccetta, (20290) Lucciana, moyennant le prix de 50.000,00 euros, s'appliquant uniquement aux éléments incorporels. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 9 février 2010.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu auprès de Melle Guidoni Florence, à Cruccetta, Lucciana, (20290), où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, L'Acquéreur.

A.B.S. SERVICE

SARL en liquidation au capital de 3000 euros
Siège social : Lieu dit Bancarello
20169 BONIFACIO
RCS Ajaccio 452 611 783

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2006 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Henri POGGI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

A.B.S. SERVICE

SARL en liquidation au capital de 3000 euros
Siège social : Lieu dit Bancarello
20169 BONIFACIO
RCS Ajaccio 452 611 783

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2006 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2006 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Henri POGGI, demeurant Lieu dit Bancarello 20169 BONIFACIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Bancarello 20169 BONIFACIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

72

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 03 février 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 12 février 2010, bordereau n°2010/54, case n°4, Monsieur Paul Piredda, demeurant Villa Francesca, Quartier Capparou Precojo, 20137 Porto-Vecchio, a fait apport à la société PRECOJO BÂTIMENT, Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 57.000 euros, ayant son siège social Villa Francesca, Quartier Capparou Precojo, 20137 Porto-Vecchio, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio d'un fonds de commerce de maçonnerie générale exploité à Villa Francesca, Quartier Capparou, Precojo, 20137 Porto-Vecchio, pour lequel Monsieur Paul Piredda, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 342651023 RCS Ajaccio ledit, fonds évalué à 57.000 euros, moyennant l'attribution de 570 parts sociales de 100 euros chacune. La société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter de l'immatriculation de la Société au RCS Ajaccio. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio et pourront, dans le même délai faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Paul Piredda, demeurant Villa Francesca, Quartier Capparou Precojo, 20137 Porto-Vecchio, chez qui domicile a été élu à cet effet.

83

"GROUPEMENT FONCIER RURAL DE ZONZA"

Société Civile
Au capital de 10.000 euros
porté à 107.000 euros
Siège : 20124 Zonza (Corse du Sud)
Route de Quenza, Maison Marchi
494 232 614 RCS Ajaccio
Siret : 414 232 614 00011

Par décision en date du 11/02/2010 de la collectivité des associés, le capital social de la société a été augmenté de 97.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : capital social : 10.000 euros divisé en 100 parts de 100 euros chacune.

Nouvelle mention : capital social : 107.000 euros divisé en 1070 parts de 100 euros chacune.

Pour avis,

76

SARL LA PIZZA

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège : Chez M. et Mme Petreto
Rés. La Pinède - Bât. F
Av. du Mont Thabor - 20090 Ajaccio
RCS : Grasse : 498 081 652

L'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2010 a décidé à l'unanimité la modification du siège social de la Société anciennement situé 135, Route de la Manda, RN 2210, 06510 Gattières.

Les statuts se trouvent ainsi modifiés :
Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé : "Chez M. et Mme Petreto, Rés. La Pinède - Bât. F, Av. du Mont Thabor - 20090 Ajaccio".

Pour avis,

61

COMMUNE DE SISCO**AVIS D'APPEL
A CANDIDATURE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE SISCO
20 233 -SISCO
Tél. : 04-95-35-20-01 - Télécopieur : 04-95-35-26-42

Objet du marché : Aménagement des abords du Centre de Secours de SISCO.

Type de marché de travaux : Exécution

L'avis implique un marché public.

Type de procédure : Procédure adaptée

Lots séparés :

- lot 1 : terrassements, maçonnerie, ferronnerie
- lot 2 : revêtement en enrobé
- lot 3 : électricité, éclairage extérieur
- lot 4 : installation d'un surpresseur

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement de travaux : Avril 2010

Paiement : 40 jours

Les prix sont fermes suivant les modalités du CCAP

Unité monétaire utilisée : l'euro

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Monte Piano 20187 Bastia Cédex.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : application des articles 43 à 47 et 52 du CMP.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

DC 4, DC5, attestations sur l'honneur suivant les articles 45 et 46 du CMP et documents demandés dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- prix des prestations : 0,60
- mémoire technique : 0,40 décomposé comme suit :
 - * méthodologie : 0,20
 - * moyens : 0,20

Les candidatures seront adressées avant le lundi 1er mars 2010 à 16h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

- MAIRIE DE SISCO 20233 SISCO - Tél. 04.95.35.20.01

Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 15 février 2010.

71

COMMUNE DE MURO

Nom et adresse officiels du maître d'ouvrage :

Commune de MURO

Correspondant : Monsieur le Maire de Muro - Mairie-20225 Muro

Tél : 04 95 61 72 16 - Télécopie : 04 95 61 81 51
courriel : casacumuna.20225.muro@wanadoo.fr

Objet du marché : Réalisation du diagnostic de situation et schéma directeur d'intervention, pour l'assainissement

Lieu d'exécution : Territoire Communal de Muro

Date prévisionnelle de début des prestations : Début 2ème trimestre 2010

Forme juridique :

Pourront soumissionner des prestataires uniques ou des groupements solidaires ; Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'Euro

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%
- Prix des prestations : 30%
- Délais d'exécution : 10%

Type de procédure : Procédure adaptée (art. 28 CMP)

Date limite de réception des offres : 12 mars 2010 à 12h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Autres renseignements :

conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Remis ou adressés gratuitement sur demande à l'adresse du maître d'ouvrage

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : M. Jean-Louis INIAL

2, rue Paradis - 06000 Nice
Tél : 04 93 88 37 25 : 06 13 53 02 93 - Télécopieur : 04 93 88 37 25
courriel : jl-inial@wanadoo.fr

Date d'envoi du présent avis à la presse : 16 février 2010

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**www.corse-information.info**

74

CORSEUS HELICOPTERS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 88.000 euros
Siège : Saint Jean de Pisciatello
20177 Cauro

Par une délibération en date du 10 février 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital de trois cent vingt mille euros pour le porter à 408.000 euros, par l'émission au pair de 32.000 parts nouvelles à libérer en numéraire.

- de réduire le capital social de 408.000 euros à 133.824 euros, à la suite de pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et corrélativement de la réduction préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 - capital social :

*** Ancienne mention :**

Le capital social s'élève à la somme de Quatre vingt huit mille euros (88.000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social s'élève à la somme de Cent trente trois mille huit cent vingt quatre euros (133.824,00 euros).

La gérance,

80

CANAZZI DISTRIBUTION**SO.CA.FRA.DIS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Zone Industrielle de Pernicaggio
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia (Corse du Sud)
390 231 959 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2009 il résulte que :

- Monsieur Henri Paulaime, 2, rue Claude Chiappe, 13501 Martignes Cedex a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire ;

- Monsieur Thierry Hassan, 6, rue Girardin, 13007 Marseille, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, appelée à remplacer le Commissaire aux Comptes Titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

84

"SCI MONETTE"

Société Civile
Au capital de 500 euros
porté à 600.500 euros
Siège : 20124 Zonza (Corse du Sud)
Route de Quenza, Maison Marchi
513 581 181 RCS Ajaccio
Siret : 513 581 181 00015

Par décision en date du 11/02/2010 de la collectivité des associés, le capital social de la société a été augmenté de 600.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : capital social : 500 euros divisé en 5 parts de 100 euros chacune.

Nouvelle mention : capital social : 600.500 euros divisé en 6005 parts de 100 euros chacune.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public
Objet : Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud (6 lots : 1, 2, 4, 12, 17 et 18).

Référence acheteur : 2010-006

Nature du marché : Services

Type de Marché : Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure ouverte

Description : Nettoyage de locaux. Marché comprenant 6 lots

Classification CPV :

Principale : 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Marché à lots

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : A titre indicatif, les surfaces à nettoyer pour les différents lots sont les suivantes :

Lot 1 2 4 12 17 18

M² 929 1 478 614 502 271 571

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Options : oui
au sens du droit européen, l'option correspond à chaque période de reconduction du marché (lot)

Lot N° 1 - Bibliothèque Départementale de Prêt - Z.I. du VAZZIO - AJACCIO - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 929 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Lot N° 2 - Bâtiments -7, Cours Grandval - AJACCIO - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 1 478 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Lot N° 4 - Bureaux Rue Général FIORELLA - AJACCIO - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 614 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Lot N° 12 - Bâtiment - Rue Lucien Valli - Porto-Vecchio - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 502 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Lot N° 17 - Cité administrative - SARTENE - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 271 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Lot N° 18 - Bâtiments des 20, 22, 24 et 28 Cours S'ur Amélie SARTENE - CPV 90911200

Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT
Quantité/Etendue : 571 m² (surface à nettoyer donnée à titre indicatif)

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement : Financement sur les fonds propres de la collectivité ; Délai global de paiement de 35 jours ; Prix révisables

Forme juridique : groupement solidaire

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Capacité économique et financière :

Références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ;

En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

Marché réservé : NON

La participation est réservée à une profession particulière : NON

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Dossier à retirer : DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction Générale Adjointe Infrastructures de Communication

Transports et Patrimoine

Pôle Patrimoine-Unité Comptabilité et Administration

Rue du Général Fiorella (1er étage) - BP 414 - 20183 Ajaccio cedex

Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 29 83 17

mèl : felia.deperetti@cg-corsedusud.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 01/04/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : palais Lantivy à Ajaccio

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI

membres de la commission d'appel d'offres

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : mai 2010

La partie n° 2 correspond à un accord cadre au sens du droit Européen (les marchés à bons de commande étant un type d'accord cadre).

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du service sus indiqué par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité Territoriale

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 17/02/2010

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17/02/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

95

Christine SECONDI

Avocat

15, Bd de Gaulle - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 16 71 - Fax : 04 95 34 15 52**RECTIFICATIF****A L'ACTE DE CESSION
DU FONDS DE COMMERCE**

En date du 30 décembre 2009

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 février 2010, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 9 février 2010, sous le n° de bordereau 2010/51, case n°1.

L'EURL SOLYNE, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le numéro de gestion 2002 B 000 72 et d'identification 441 219 961, dont le siège social sis à 20137 Porto-Vecchio Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, et la SARL COCOON, dont le siège social sis à 20137 Porto-Vecchio, Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, en cours d'immatriculation sont convenus de la rectification des erreurs matérielles de l'acte de cession en date du 30 décembre 2009, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 31 décembre 2009, sous le bordereau n°2009/445, case n°1, extrait 682, comme suit :

"A l'article 1, Objet de la convention, Cession de fonds de commerce".

Il y a lieu de lire en page 2 : Il est inscrit au RCS Ajaccio au lieu "d'Ile-Rousse".

"A l'article 11, chapitre "Séquestre du prix", dernier alinéa, il y a lieu de lire : "Pour la réception des oppositions et pour la correspondance, domicile est élu au siège du fonds vendu, Les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio", au lieu de "domicile est élu à Bastia, chez Maître Christine Secondi, Avocat au Barreau de Bastia, 15, Bd de Gaulle, 20200 Bastia."

"A l'article 12 au chapitre "Formalités", il y a lieu de lire : Au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio qui en assurera la parution au BODACC au lieu de "Au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia qui en assurera la parution au BODACC".

Pour unique insertion,

87

**Société Civile Immobilière
dénommée SCILOCASOL****CONSTITUTION DE SOCIETE**

Siège social : Résidence CASA VECCHIA, chemin de Santore 20260, CALVI. **Objet social** : acquisition, administration et gestion par location ou autrement d'immeubles et biens immobiliers. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 600 euros. **Gérant** : MME MEUNIER Patricia, demeurant 8 rte de Breignes 01640 JUJURIEUX. **Immatriculation** : Greffe du Tribunal de BASTIA.

Fait à Calvi le 20 février 2010

96

DISTRICO

Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège : Lieu-dit Bagnasca
Route d'Ortale
20620 Biguglia
482 737 558 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de toutes opérations d'acquisition et de revente en gros et demi-gros de produits alimentaires, de fruits et légumes, d'hygiène et de parfumerie, de droguerie, de bimboloterie et plus globalement d'approvisionnement général et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

81

B. LEONELLI

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

CESSION DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 08 février 2010, enregistré à Bastia le 11 février 2010, bordereau n°2010/143, case n°7, M. Jean-Dominique Ordioni, demeurant à Borgo (20290), 127, Résidence Alba Marana, a cédé à la SARL "CRISPA", Société à Responsabilité Limitée en formation, dont le siège social est à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, la licence d'exploitation de débit de boissons IVème catégorie dite grande licence utilisée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4° catégorie, sis à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, moyennant le prix de 35.000,00 euros.

Les oppositions seront reçues auprès de Monsieur Pasqualini, gérant de la SARL CRISPA, à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, l'Acquéreur.

97

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sarrola-Carcopino du 12 janvier 2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : VALLONE IMMOBILIER

Siège : Mezzavia (Corse), Krms 5, ZI de Baléone, Commune de Sarrola-Carcopino
Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat en pleine propriété ou en crédit bail immobilier, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros
- Montant des apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Monsieur François Leandri, demeurant à Ajaccio (Corse), Fontaine du Salario, Lieu-dit A Toretta

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées cidessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet, ou le gérant.

109

SUPER MB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 euros
Siège : Avenue Sampiero Corso
RN 193 - 20200 Bastia
499 755 882 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Point chaud, pâtisserie, snacking, salon de thé, glacier, ventes à emporter et ventes à consommer sur place.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La gérance,

94

MOD'JIN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.680 euros
Siège : Centre Commercial La Rocade
RN 193 - 20600 Furiani (Haute-Corse)
RCS Bastia : B 318 267 333

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.02.2010, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01.02.2010 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Angèle Rossi, demeurant Lotissement Santa Catalina, Ortale, 20620 Biguglia, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Angèle Rossi, demeurant Lotissement Santa Catalina, Ortale, 20620 Biguglia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

98

SARL A CANTINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 800, Avenue du 9 Septembre
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia : 448 109 553 (2003 B 83)

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur Cristofari Laurent Joseph, demeurant, à 80, rue Saint Michel, 20240 Ghisonaccia est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Monsieur CRISTOFARI Laurent, Joseph
Liquidateur.

82

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, du 16 février 2010 la SARL SIMONI BARTHELEMY, dont le siège social est à 20114 Figari, SARL au capital de 30.489,80 euros, inscrite au RCS Ajaccio sous le numéro B 321 760 449, a donné en location-gérance à Monsieur Communal Christophe, né le 21 novembre 1977 à ENGHEN LES BAINS, de nationalité française, domicilié 99, Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio, célibataire majeur, pour une durée de UNE année à compter du 1er mars 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, avec faculté pour l'une ou l'autre des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre partie de son intention DEUX mois avant l'expiration de la période annuelle en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le fonds de commerce de vente de produits de boulangerie et pâtisserie exploité sous l'enseigne "U SAN BARTOLU", à Bonifacio, 20169, rue Doria (ex. rue Général de Gaulle).

Pour avis et mention,

Notre Site Internet :
www.corse-information.info

78

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2010, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (S.A.S)

Dénomination : STELLA EVENT'

Durée : 99 ans

Siège : 23, Les Hauts de Mezzavia, 20000 Ajaccio

Capital : 1000,00 euros

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'organisation de tous types d'événements et de toutes manifestations commerciales ou culturelles, qu'ils soient privés ou commandités par une association ou une collectivité (salons, foires, expositions, mariages, baptêmes, communions, soirées diverses...).

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Président : Monsieur Nicolas Periault, demeurant Lotissement l'Alivetu, Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le Président.

86

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée CAFE TOMASI.

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : Résidence Diamant II, Boulevard Lantivy, Place du Général De Gaulle, 20000 Ajaccio.

OBJET : Création, acquisition, exploitation et gestion de tous fonds de commerce de restaurant de type traditionnel, Crêperie, Pizzeria, Saladerie, sandwicherie, Glacier, salon de thé ; L'activité de traiteur, plats à emporter, épicerie fine, ainsi que la livraison à domicile auprès des particuliers et/ou des entreprises.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 3000 euros

GERANCE : M. Antoine TOMASI, demeurant Immeuble Giocanti, 13 Avenue Impératrice Eugénie - 20000 Ajaccio
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio

Pour avis,

102

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 4 décembre 1995 à Bastia par devant Maître Pierre Domini par La Société Corse Hôtelière (SCH), demeurant à siège social St Florent représentée par M. Gandolfi Scheit Joseph, à SARL d'Exploitation "Hôtel Madame Mère", demeurant à Saint Florent représentée par M. Vanheule Patrick, d'un fonds de commerce de Hôtel-Restaurant, à l'enseigne "HOTEL MADAME MERE", sis et exploité à Saint-Florent, pour une durée de 2 ans tacite (reconduction), à compter du 1/01/1996.

A pris fin par résiliation amiable le 31/12/09.

Pour avis,



90

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2010-009**

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires

Objet du marché : Achat d'un véhicule utilitaire (fourgonette), pour le service exploitation de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine, dont les caractéristiques sont présentées dans le cahier des charges

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte Catherine

Type de marché : Marché de fourniture

Caractéristiques principales du marché : Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et

financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délais de livraison du véhicule (70%)

- Prix du véhicule (30%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-009

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires

Tél : 04 95 54 54 61 - Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 février 2010

L'entité adjudicatrice



104

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse

direction de l'administration Générale - 22 Cours Grandval B.P. 215

Contact : marie-Laure MONTAZ-ROSSET, à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif, F-20187 Ajaccio. Tél. 04 95 51 64 64. Fax 04 95 51 67 80.

E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché : prestation d'assurance Responsabilité Barrages et Responsabilité Générale de la Collectivité Territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.

Catégorie de service : n°6a.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : corse.

Code NUTS FR83.

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions : souscription d'un contrat d'assurance Responsabilité pour les barrages propriété de la Collectivité Territoriale de Corse et d'un contrat de Responsabilité Générale de la Collectivité Territoriale de Corse.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66516000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelles. Pondération : 5.

2. tarification. Pondération : 3.

3. modalité et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres par la compagnie et/ou son intermédiaire. Pondération : 2.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2009/S147-215391 du 04/08/2009.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° : 09/DAG/OO/028

LOT n° : 02

INTITULÉ : Assurance "Responsabilité civile et risques annexes"

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 4 janvier 2010

NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 2

NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

PNAS, 159, rue du Fg Poissonnière, F-75009 Paris.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Estimation initiale du montant du marché :

Valeur : 38 500 euros.TVA comprise. Taux de TVA (%) 9.

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 35 969 euros.

TVA comprise. Taux de TVA (%) 9

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 5.

LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ : Oui. Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée : Inconnue.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17 février 2010.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 149 B, annonce no 102 du 6 août 2009.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, villa Montepiana, F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Service Juridique, 22

Cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 février 2010.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE CCI2B / DG, SG, DC, DEF/2010-008

(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires
Objet du marché : Location longue durée de 08 véhicules segment M10 pour les Directeurs des Services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Lieux de livraison : Palais Consulaire, Aéroport de Bastia, IMF de Borgo

Type de marché : Marché de fournitures

Nomenclature Européenne CPV : 34110000-1

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché : Défini par les articles 26.II 1° et 28, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 100, 110, 115 et 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 12 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de livraison de la flotte automobile (60%)

- Prix du loyer mensuel (40%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-008

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 février 2010

L'entité adjudicatrice

117

SARL "SANTINI-MONTEMAGNI"

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000 euros

Siège : Hameau "Puccinasca"

Patrimoine (20253)

RCS Bastia : 493 364 129

Aux termes d'une délibération des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 octobre 2009, il a été décidé d'augmenter le capital social de 11.000 euros par incorporation de réserves.

Les mentions suivantes doivent être publiées :

Ancienne mention :

Capital social : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 12.000 euros

Apports en numéraire : 12.000 euros

Pour avis, le gérant.

118

SARL "SANTINI-MONTEMAGNI"

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 12.000 euros

Siège : Hameau "Puccinasca"

Patrimoine (20253) - RCS Bastia : 493 364 129

Aux termes d'une délibération en date du 16 février 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 1er mars 2010, la dénomination sociale "SARL SANTINI-MONTEMAGNI", par "SARL CAMPO GALLO", et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La gérance.

112

RESTAURANT DE MARINA BIANCA

SARL au capital de 8000 euros

Siège social : Résidence Marina Bianca

20230 SAN NICOLAO

RCS BASTIA 438 307 209

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16/02/2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent AN TOMARCHI, demeurant Chemin de la Valicela 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Marina Bianca 20230 SAN NICOLAO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

113

RESTAURANT DE MARINA BIANCA

SARL en liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : Résidence Marina Bianca

20230 SAN NICOLAO

RCS BASTIA 438 307 209

L'Assemblée Générale réunie le 16/02/2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Vincent AN TOMARCHI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

111

RECTIFICATIF

Dans l'Annonce Légale n° : 41 parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n° : 6301 en date du 12 février 2010, et concernant l'Avis de Constitution de la Sarl A F Conseil Construction.

Il fallait lire : SARL A F Conseil Construction

Et Non : EUURL A F Conseil Construction, comme écrit par erreur.

Pour Avis,

116

"SARL ECLIPSE"

Au capital de 7500 euros

1, Bd Auguste Gaudin - 20200 Bastia

RCS Bastia 478 894 777

Avis est donné que par délibération du 17/02/2010 : L'assemblée générale décide d'étendre son activité et ajoute à l'article 1-5 : **Objet social :** de ses statuts l'activité suivante : Location de spas, hammam.

Le gérant.

115

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa

Route de la Mer - 20213 Folelli

Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2010, Monsieur Eric Grech, gérant de la SARL COCODOLARS, au capital de 1 euro, dont le siège social est sis Marine de Farinole, 20253 Farinole, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 494424179, a constaté la reconstitution des capitaux propres de la société à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

114

CHANGEMENT DE NOM

M. KIESER (Jean-Claude, Charles, Antoine), né le 8 mai 1986 à Bastia (Corse), demeurant Impasse des Lantanas, à Folelli (Haute-Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : RIOLACCI.

Email : al@informateurcorse.com



85

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2010-005

(MONTANT INFERIEUR A 4.845.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Travaux de réhausse du tenon du Poste 7 du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Bastia

Type de marché : Marché de travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45 000 000 7

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Rehausse du Tenon

Lot 2 : Comblement de l'affouillement

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des travaux : (50%)
- Délai de réalisation des travaux : (30%)
- Mémoire technique : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-005

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires

Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 février 2010

L'entité adjudicatrice

107

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour - Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

L'associé unique de la Société VILLA VERDE, SASU au capital de 7500 euros, dont le siège est à Sarrola-Carcopino, (20167), Lieu-dit Riba (RCS Ajaccio 448 152 256), a décidé en date du 12 octobre 2009 de nommer la Société MEDI SENIORS CORSICA (RCS Bastia 492 924 899), aux fonctions de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du même jour, laquelle société a désigné Monsieur François Albertini, en qualité de représentant permanent pour l'exercice de ces fonctions.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

110

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°30, parue dans ce même journal, n°6302, concernant le transfert de siège de la Société "IDASOL". Il y a lieu de lire :
* A compter de ce jour.

Et non : A compter du 9 novembre 2009, comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

106

COMMUNE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Venaco
Immeuble Saint Michel
20231 Venaco
Tel : 04.95.47.00.15

Procédure de passation : Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Objet du Marché : Alimentation en eau potable - Diagnostic du réseau de distribution publique d'eau potable. Schéma directeur.

Le bureau d'études devra réaliser une expertise des installations existantes et dresser un schéma directeur d'aménagement qui dressera le programme d'investissements nécessaires à l'adaptation du service aux besoins communaux à court, moyen et long terme

Modalités de remise des candidatures :

Les bureaux d'études intéressés doivent transmettre à la Mairie de Venaco un dossier comprenant :

- lettre de candidature
- tout document permettant de juger les compétences, références et moyens dans le domaine concerné

- déclaration sur l'honneur définie par l'article 44 du Code des marchés publics

Date limite de dépôt des candidatures : 12 mars 2010 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 17 février 2010

108

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant AGE du 27 décembre 2009, les actionnaires de la Société SN REAL, SAS au capital de 200.000 euros dont le siège est à Revinco EHPAD Sainte Devote, 20290 Borgo (RCS Bastia 388 154 619), ont décidé de nommer la Société MEDI SENIORS CORSICA (RCS Bastia 492 924 899), aux fonctions de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du même jour, laquelle société a désigné Monsieur Jean-Louis Albertini, en qualité de représentant permanent pour l'exercice de ces fonctions.
En conséquence de cette nomination, l'article 15 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92



89

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX
CCI2B / DC /2010-007**

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Travaux de fermeture des parcs de la plate forme portuaire de l'Ile-Rousse

Lieux de livraison : Port de l'Ile-Rousse

Type de marché : Marché de travaux et de fourniture

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150, du nouveau Code des Marchés Publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien

tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux et fournitures relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 mars 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : (30%)

- Délai de réalisation des études : (20%)

- Mémoire technique : (50%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-007

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires

Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 février 2010

L'entité adjudicatrice

100

2B HABITAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000 euros

Siège : Kms 5 - ZI de Baléone

Route de Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino (Corse)

483213112 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 15 janvier 2010, il résulte qu'il a été procédé à une augmentation du capital suivi par une diminution du capital social motivée par les pertes :

Augmentation du capital à la somme de soixante-huit mille huit cents quatre-vingts (68.880) euros, et ensuite une diminution du capital à la somme de trente mille (30.000) euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de mille (1000) euros. Il est divisé en cent (100) parts sociales, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associée unique.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de trente mille (30.000) euros. Il est divisé en trois mille (3000) parts sociales de dix (10.00), euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associée unique. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

91

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de PASTRICCIOLA

Village - 20121 Pastricciola

Tél : 04 95 28 95 32

Fax : 04 95 28 91 85

Objet du marché : Aménagement de la route de Casarone

Caractéristiques principales :

Caniveau béton : 150 ml

GNT 0/20 : 130 T

Bicouche : 560 m²

Procédure : Marché selon une procédure adaptée (article 28 du CMP)

Pièces à produire : Voir le règlement de la consultation section XVI-4

Critères de sélection des offres :

Prix : 50%

Références : 40%

Délais : 10%

Date et lieu de remise des offres :

Le 22 mars 2010 à 12h00 à la Mairie de PASTRICCIOLA

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Adresse de retrait des dossiers et renseignements techniques et administratifs :

Etudes Routières et Aménagements

Résidence La Confinia 2

115, rue du Lac du Cinto

20167 Mezzavia

Tél : 06 87 92 09 62

Dossier remis gratuitement

Date d'envoi de l'avis à la publication : 16/02/2010

99

Maître Alexandre SANTONI

Notaire à la Résidence de Bonifacio (Corse du Sud)

Bancarello - Route de Sartène

Suivant acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 8 février 2010, enregistré au SIE de Porto-Vecchio, le 16 février 2010, bordereau 2010/59, case n°1, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CORSE HOLLIDAYS

Siège : Lecci (20137), San Cipriano, 6,

Résidence U Giardinu Felice

Durée : 99 années

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Capital : 1000,00 euros

Apports en numéraire : 1000,00 euros

Gérant : Monsieur Anthony Frizot

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTONI, Notaire.

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 03/02/2010, enregistré auprès de la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 12 février 2010, bordereau n°2010/54, case n°4, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : PRECOJO BÂTIMENT
Siège : Villa Francesca, Quartier Caparону Precojo, 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'exploitation de toute entreprise générale de maçonnerie générale, de bâtiment, de travaux publics, de construction de maison individuelles et en particulier, maçonnerie, gros oeuvre, travaux courants de béton, démolition et restauration de bâtiments, travaux de second oeuvre, peinture, travaux à la chaux ancienne, vitrerie, fourniture et pose de tous matériaux, revêtements de sols, murs, plâtres, électricité, etc....

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 57.000 euros

Gérance : Monsieur Paul Piredda, demeurant Villa Francesca, Quartier Caparону Precojo, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CAELO

Siège : Bastia (Haute-Corse), Résidence Piaggia, Toga

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Madame Jeanne Baptiste Savelli, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Résidence Piaggia, Toga
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet, ou le gérant.

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant AGE du 1er octobre 2009, les actionnaires de la Société "L'OLIVIER BLEU", SAS au capital de 37.000 euros, dont le siège est 15, bis rue César Campinchi, 20200 Bastia (RCS Bastia 499 624 120), ont décidé de porter le capital de 37.000 euros à 307.100 euros, par l'émission de 2920 actions nouvelles de 92,50 euros chacune, lesquelles actions ont été souscrites en totalité par les actionnaires et libérées par compensation avec leur compte courant. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Cabinet RETALI

Avocat - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE**AUX ENCHERES PUBLIQUES
APRES SURENCHERE DU DIXIEME****LE 18 MARS 2010 A 11 HEURES**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA (ROND POINT DE MORO GIAFFERI)

**DES BIENS SITUES SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE CORTE (HAUTE-CORSE),****CADASTRES SECTION : AP/32-99-100-AR/61.
ET LES CONSTRUCTIONS Y ÉDIFIÉES****ET SECTION : AP/202-204-AR/83
LOT UNIQUE : MIS A PRIX : 495.000 EUROS**

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au Cabinet ci-dessus ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

SIVU**Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :**

SIVU Assainissement Rogliano - Tomino

Correspondant : Monsieur le Président - Mairie de Rogliano

20247 Rogliano - Tél : 04 95 37 81 85 - Fax : 04 95 37 85 46

Courriel : mairiederogliano@orange.fr

Objet du marché : Etudes et démarches préliminaires au développement de l'assainissement du territoire syndical

Lieu d'exécution : Territoire Syndical composé des communes de ROGLIANO et TOMINO

Caractéristiques principales de la mission : PZA de Rogliano, diagnostic et schéma directeur d'assainissement, dossiers réglementaires préalables aux réalisations

Délai d'exécution : Sera fixé dans le cadre de l'Acte d'engagement du marché

Date prévisionnelle de début de prestations : 2ème trimestre 2010

Type de procédure : Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du CMP

Conditions de participations :

Pourront participer à la présente démarche les entreprises présentant des références correspondant aux prestations de l'opération et les moyens et personnels correspondants.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les pièces de la consultation et des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix des prestations : 30%
- Délai d'exécution : 10%

Date limite de réception des offres : 8 avril 2010 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Autres renseignements :

DCE gratuit remis en Mairie de TOMINO - 20248 Tomino (Tél : 04 95 35 42 37)

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : M. Jean Louis INIAL - 2, rue Paradis - 06000 Nice

gsm : 06 13 53 02 93 - Tél/Télécopieur : 04 93 88 37 25

courriel : jl-inial@wanadoo.fr

Date d'envoi du présent avis à la presse : 16 février 2010

L'ACEF de Haute-Corse (Association pour favoriser le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires et agents du Service Public), informe ses adhérents d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura pour ordre du jour, sa dissolution et l'approbation du traité de fusion avec l'ACEF de Corse du Sud, elle sera suivie d'une Assemblée Générale Constitutive de la nouvelle ACEF de Corse, dont l'ordre du jour sera la création de l'ACEF de CORSE, le vote des statuts, du règlement intérieur, de l'élection des membres du nouveau Conseil d'Administration et l'approbation du budget prévisionnel 2010.

Celles-ci auront lieu le Jeudi 4 mars 2010 à 11h, à la Banque Populaire Provençale & Corse, Agence de Corte, 20, Allée du 9 Septembre, 20250 Corte.

L'ACEF de Corse du Sud (Association pour favoriser le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires et agents du Service Public), informe ses adhérents d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura pour ordre du jour, sa dissolution et l'approbation du traité de fusion avec l'ACEF de Haute-Corse, elle sera suivie d'une Assemblée Générale Constitutive de la nouvelle ACEF de Corse, dont l'ordre du jour sera la création de l'ACEF de CORSE, le vote des statuts, du règlement intérieur, de l'élection des membres du nouveau Conseil d'Administration et l'approbation du budget prévisionnel 2010.

Celles-ci auront lieu le Jeudi 4 mars 2010 à 11h, à la Banque Populaire Provençale & Corse, Agence de Corte, 20, Allée du 9 Septembre, 20250 Corte.

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 février 2010 à Bastia, enregistré le 11 février 2010 à Bastia, bordereau 2010/143, case n°13.

Mme Mosconi Marie-Josée épouse Menuti, née le 17 juillet 1957 à Bastia (Hte-Corse), demeurant et domiciliée Immeuble Le Pouillon, Rue Laurent Casanova, 20200 Bastia ayant été immatriculée au RCS de Bastia sous le n° A/478 366 958 (2004 A 312).

A cédé à la SARL BIANCA, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 8000,00 euros, dont le siège social est situé MARINE DE SISCO, 20233, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° B/430 420 695 (2000 B 103), représentée par sa gérante en exercice Mme Bianconi Jeanine.

Le droit au bail commercial portant sur un local commercial sis au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 01 rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia.

Prix : Dix sept mille euros (17.000 euros)

Entrée en jouissance : Au 01 novembre 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet de Maître Jocelyne Costa, Avocat, 22, Bd Paoli, 20200 Bastia, où domicile est élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière des insertions prévues par la Loi.

Pour unique insertion,

SARL ERCY

Au capital de 7622,45 euros
5 & 7 Rue du Roi de Rome
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 422 172 379

Aux termes d'une décision collective en date du 01/02/2010, Mme Andrée BLAISE a été nommée Gérante de la société, en remplacement de Mme Sylvie LAURENT, démissionnaire.

Les modifications résultant de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention :

La gérante de la société est Mme Sylvie LAURENT, demeurant Résidence Bellevue Bat A2, Avenue Kennedy à Ajaccio (20090)

Nouvelle mention :

La gérante de la société est Mme Andrée BLAISE, demeurant Allée des Colibris à Porticcio (20166).

Pour avis,
Le représentant légal

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/02/2010, avis est donné de la constitution de la SARL :

Dénomination : LES BERGERIES D'AGAVEZZE

Siège : Chez Monsieur Droguet, Route de Cavone, Travo, 20240 Ventiseri

Objet : La mise à disposition de locaux meublés ou garnis effectuée à titre onéreux et de manière habituelle en offrant outre l'hébergement, les prestations suivantes rendues dans les conditions similaires à celles proposées par les établissements d'hébergement à caractère hôtelier exploités de manière professionnelle ; le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et la réception même non personnalisée de la clientèle.

Durée : 99 années

Capital : 8000 euros

Gérance : Monsieur Droguet Alexis, demeurant, Route de Cavone, Travo, 20240 Ventiseri, est nommé gérant pour une durée illimitée

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

Digne-les-Bains :

Demi-finales des Championnats de

Trente trois athlètes de l'A.J.Bastia auxquels il convient d'ajouter les huit athlètes de la sélection Minimes de Haute-Corse, tous de l'A.J.B, seront de la grande fête de l'effort et du souffle, ce dimanche 21 février 2010, à Digne-les-Bains où sur un circuit « bichonné » par l'équipe du Président, Roger Coste, les meilleurs athlètes de l'Arc Méditerranéen se mesureront dans le cadre des Demi-finales des Championnats de France de Cross, et, pour les Minimes, dans le cadre des Inter-Comités, pour y disputer le Challenge Robert Bobin.

▷ Sans Mourad Amdouni

L'Equipe Sénior de l'A.J.Bastia sera privée de **Mourad Amdouni** - toujours en soin - mais n'a pas pour autant abdiqué, tant est grande la détermination de **Julien Bartoli**, **Laurent Léglise**, «**Momo**» **Bojattoy**, comme des Espoirs, **Brahim Nassi**, **Othmane Belfakir**, **Rachid Bartal** et autres **Hakim Bouchafra**, et **Kamel Zouhari**, à relever le défi pour une qualification aux «**France-Elite**»

Le sprinteur **Yahya Fekiri** et **Mourad Asettati** s'essaieront sur le **Cross-Court**, avec **Youssef Zaid** ! Une première !

▷ Cross-Court Femme : une grande première pour l'A.J.B



Pour la 1^{ère} fois, l'A.J.Bastia alignera une équipe féminine complète, au départ du **Cross-Court**, chez les Séniors où derrière **Muriel Gasnier**, et les autres séniors, **Hasna Benanaya**, **Elisabeth Calvell**, les Espoirs **Justine Porchet**, **Lyman Al Youssfi** tenteront elles aussi de relever le défi d'une qualification aux **France**...

Domage que la nouvelle «**Crosswoman**» **Nadia Rzouki**, pour des raisons tenant à des concours administratifs, ne soit pas de la partie, à **Digne-les-Bains** !

▷ Juniors : une belle équipe...

Jawed Jefjafi conduira une belle équipe de Juniors qui – malgré un **Faouzi El Yaagoubi** handicapé par un genou récalcitrant – pourra compter sur la belle forme de **Mohamed El Idrissi**, du Sauter en Hauteur **Sami Riahi**, de **Mohamed Esge** et de **Mohamed El Yaagoubi**.

<http://ajb.athle.org>



▷ Cadets : Karim Chabouchi...

Derrière **Karim Chabouchi**, **Pablo Casalta**, **Aurélien Gil**, **Jean Pieraccini**, **Alexis Lacombrade**, **Mohamed Khyoui** devront jouer serré et viser juste !

▷ Les Cadettes, enfin !

Il y a une décennie que l'A.J.Bastia n'était plus présente par Equipe, dans cette catégorie. Il sera intéressant de voir à l'œuvre **Candice Guidicelli**, **Sarah Chaouch**, **Zeyna Diallo** et **Anastasia Maestracchi**, toutes les quatre déjà quali-

fiées pour les **Championnats de France UNSS** qui se dérouleront le 10 mars, à **Calvi**, avec leur Lycée, «**Giocante de Casabianca**».



France de Cross

► Chez les Minimes, Majid Arbib...

Majid Arbib conduira la sélection de Haute-Corse avec l'intention de se hisser sur le devant du peloton. Il en a les moyens.

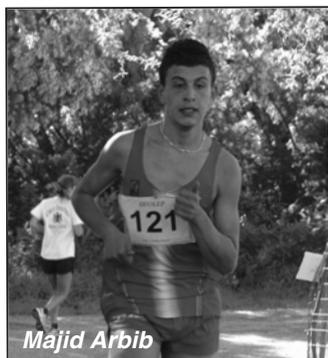
Derrière, **Anthony Valdy-Taddei** en gros progrès tentera de les confirmer tout comme **Imad Fachtali** et **Joshua De Freitas**.

Johan Ollivier et **Lisandru Lambert** essaieront de grimper le plus haut possible.

Alors que **Lila Casalta** et **Delphine Bordwie**, seront confrontées à plus expérimentées qu'elles !

Les autres athlètes insulaires auront aussi de belles cartes à jouer, comme **Sébastien Pinschina**, le Proprianais du **C.A.Ajaccio**, le Junior **Vincent Grimigni** de l'**ASPTT Ajaccio**, les dames du **Colt**, du **CAA** ou de l'**APTT Ajaccio**, ainsi que **Marilyne Magnavacca**, l'excellente Cadette du **S.O.Ajaccio** et les Cadettes du **CAA**.

La sélection Minimes de la Corse du Sud, complète tant chez les garçons emmenés par **Elliott Palome** que chez les filles, conduites par **Nolwenn Boule**, peut viser le haut du tableau au classement mixte, en particulier.



Majid Arbib

NOS DEUILS

Notre ami, **Alain Gourdol**, Président du **C.O.Porticcio**, a eu l'immense douleur de perdre sa maman.

En cette pénible et douloureuse circonstance, notre journal, l'**Athlétic Jeunes Bastia**, le **Comité Départemental FFA** et **UFOLEP**, la **Ligue Corse d'Athlétisme** lui renouvellent avec l'ensemble du mouvement sportif, leurs plus amicales et affectueuses condoléances ainsi qu'à toute sa famille.

Les familles **Brignoli-Casenave-D'Henry** ont eu la douleur de perdre Monsieur **René Brignoli**, originaire du Cap Corse, administrateur civil, décédé à l'âge de 61 ans, à Rennes au terme d'une vie bien remplie au cours de laquelle ses qualités humaines, sa générosité, ses compétences lui valurent de nombreuses reconnaissances à travers médailles et décorations, relevant ses immenses qualités.

Notre journal et l'**A.J.B** s'associe à la douleur de son épouse, madame **Sylvie Brignoli**, née **Casenave**, de leurs enfants, **Boris**, **Jean-Baptiste** et **Paul-Marie**, et des familles de sa sœur **Marie**, de ses frères **Fernand**, **Sylvestre**, **Jean** et **Lucien**, de leurs enfants et petits-enfants, ainsi qu'à celle des familles de ses cousins et cousines parmi lesquelles, celle de l'athlète de l'**A.J.Bastia**, **Georges d'Henry**.

A toutes et à tous, nous renouvelons nos plus sincères, amicales et affectueuses condoléances.

Echos... Echos...

● Meeting en Salle de Metz

Nicolas Fillon, en pointe

Vainqueur de sa finale, en 47''91, **Nicolas Fillon** de l'**Athlétic Jeunes Bastia** a réussi le 3^e temps sur 400m du Meeting de Metz, ce qui lui ouvre les portes des **Championnats de France** qui se dérouleront le prochain week-end, à **Bercy**.

Une belle entame de la saison pour **Nicolas** qui entend réussir et s'imposer en **Equipe de France**.

● Jean-Baptiste Biancamaria à Carcassonne, aux Lancers Longs :

« **J.B** » **Biancamaria**, le lanceur ajaccien de l'**A.J.Bastia** tentera de se qualifier, à **Carcassonne**, samedi, pour les finales nationales du **Lancers de Poids** et du **Javelot**.

« **J.B** », malgré des préoccupations d'ordre professionnel, a relevé le défi d'une préparation «new look» en s'alignant notamment au départ du **Cross**, à **Ajaccio** comme à **Bastia**.

● Stage d'hiver au Complexe Sportif de Montesoro

Le samedi 13 février 2010, l'**Opération Portes Ouvertes** aura connu un franc succès, avec le concours de **Patrick-Michel Perron d'Arc**, venu depuis **Saint-Barth**, apporter ses compétences et prendre contact avec l'**A.J.Bastia** et son environnement pour une collaboration qui pourrait dans les mois à venir se concrétiser dans la durée.



Des nouveaux sont venus participer à l'initiation à la pratique de l'athlétisme dans le cadre des activités de l'**Ecole d'Athlétisme**.

Le lendemain, dimanche, tous les Educateurs étaient réunis pour une large discussion sur la formation à mettre en place et une réflexion générale, des plus intéressantes.

● Joël Lucas, Jean-Philippe Chappeleau et Yves N'Dabian à partir du 22 février

Ces actions visant à toucher davantage aux spécificités techniques (haies, sauts, lancers) se poursuivront durant toute la 1^{ère} semaine des vacances scolaires, sous la houlette de **Joël Lucas**, de **Jean-Philippe Chappeleau** et d'**Yves N' Dabian**. Elles concerneront l'ensemble de la famille des «**Rouges et Verts**» avec la participation aussi des athlètes de l'**A.J.Ajaccio** et de l'**Olympique Porto-Vecchio Grand Sud**.

Ces rassemblements débiteront le lundi 22 février, à 10h, pour les Catégories allant des Benjamins aux vétérans, et, à partir de 14h00, portes ouvertes aux enfants de l'**Ecole d'Athlétisme**, ainsi qu'à toute celles et tous ceux qui souhaitent découvrir l'athlétisme !

A Settimana

8^{ème} semaine de l'année
du 19 au 25 février 2010

Les fêtes : le 19, Gabin, le 20, Aimée -
le 21, 1^{er} dimanche de Carême, Pierre Damien -
le 22, Isabelle - le 23, Lazare - le 24, Modeste -
le 25, Roméo

8^{esima} settimana di l'annu
da u 19 a u 25 ferraghju

E feste : le 19, Mansuetu, Conradu -
le 20, Amata, Eucheriu - le 21, petru, Damianu -
le 22, Beata, Isabella - le 23, Lazaru, Pittore.
Policarpu - le 24, Mudestu - le 25, Rumeu.

L'info insolite

La mixité dans les entreprises

Sans politique volontaire des entreprises ou administrations, il y a peu de chance de voir les femmes accéder à des postes importants dans des sociétés. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée par le bureau **Ipsos Public Affairs** qui révèle que 63% des dirigeants d'entreprises ne font pas une priorité stratégique de la mixité homme-femme. La **Norvège** toutefois montre l'exemple avec 41% de femmes dans les comités de direction des principales entreprises européennes. Suivent la **Suède** (27%), la **Finlande** (20%), l'**Allemagne** (13%) et la **France** (9%). L'**Italie** (4%) et le **Luxembourg** (3%) viennent en fin de peloton.

L'asile

En attendant les chiffres de 2009, les pays de l'**Union européenne** ont accordé le statut de demandeur d'asile à 76.300 personnes en 2008. Pour la plupart, ces demandeurs étaient d'origine irakienne, somalienne ou russe. Au total, selon **Eurostat**, 281.000 demandes avaient été introduites.

Délocalisation de prisonniers !

Une première en **Europe** ! 500 prisonniers belges vont être transférés dans une prison hollandaise, à **Tilburg**, à 40 kilomètres de la frontière. En effet, les 32 prisons belges qui peuvent abriter 8.400 détenus en hébergent 10.400. Par ailleurs, les **Pays-Bas** ont 2.000 places de plus que de prisonniers. Dès lors, la **Belgique** loue aux **Pays-Bas** 500 cellules ultra modernes pour le coût de 30 millions d'euros par an, soit un loyer de 5.000 euros par mois pour une cellule. Tous les détenus hébergés

jusqu'à présent à **Wortel** (une prison proche de la frontière) devraient être dans leur nouvelle prison pour la fin février. La direction et le personnel seront belges.

Cannabis

Selon l'**Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)** le produit illicite le plus consommé en **France** reste le cannabis. On estime à 1,2 million le nombre de consommateurs réguliers et à 550.000 le nombre de consommateurs quotidiens. Alors que depuis les années 90 on observait une forte hausse régulière qui amenait les **Français** à figurer parmi les plus gros consommateurs de cannabis en **Europe**, les dernières enquêtes indiquent «une stabilisation, voire l'amorce d'une inversion de tendance» !

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 20 février 2000**, à **Vienne**, plus de 250.000 personnes défilaient pour protester contre la participation au nouveau gouvernement autrichien du parti d'extrême-droite de **Jorg Haider**.

► **Le 21 février 1986**, le premier élément de la **station soviétique Mir** était mis en orbite.

► **Le 22 février 2002**, à **Madagascar**, **Marc Ravalomanana** s'autoproclamait président au premier tour des élections présidentielles du pays, refusant en même temps un second tour.

► **Le 23 février 1977**, en **Rhodésie**, comme première mesure anti-apartheid, des zones industrielles et des rues commerçantes étaient désormais ouvertes aux **Noirs** et aux **Blancs**.

► **Le 24 février 2006**, la **Mauritanie** débutait la production de pétrole sur le champ offshore de **Chinguetti**, ce qui faisait de la **République islamique** un nouveau membre du club des pays producteurs de pétrole.

VAGABONDAGE

Les régionales ne sont pas loin et vous verrez que « Barcatu » Faraghiu, elles seront en point de mire.

Les rencontres en coulisses déboucheront sur les officielles et les propos de « Bistrot » auront une certaine importance colportés par les promeneurs de nos places qu'elles s'appellent Saint-Nicolas, Diamant ou Porta.

Un ami pinzutu me disait un jour :
« les Corses sont hospitaliers, ils te donnent tout, à manger, te conduisent, t'hébergent, mais « la Mairie » jamais ! ». Et cette réflexion me remet en mémoire une histoire belge qui faisait fureur voici quelques étés.
- Tu sais les, Corses sont généreux, ils te reçoivent chez eux, te donnent leur chambre, te portent le petit-déjeuner au lit...
- Ça t'est arrivé, à toi ?
- Non, à ma sœur !

Mais revenons à la politique et à quelques propos tenus par certaines célébrités : « tout l'art de la politique est de se servir des conjonctures. Nous devons aux règles mêmes et aux exemples l'avantage de nous pouvoir se passer des exemples et des règles. »
Louis XIV.

« Tout homme qui possède trente millions et qui n'y tient pas est dangereux pour un gouvernement. »
Napoléon BONAPARTE.

« En politique les insensés peuvent faire de sorte que ce soient les sages qui aient tort. »
Jean ROSTAND.

« Comme il importe plus en politique de se justifier que de faire, les mots y ont plus d'importance que les choses. »
Bernard GRASSET.

La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. »
Paul VALERY.

Dans ces réflexions vous trouverez certainement celle qui vous agréera.
Deux Corses y figurent : un certain Nabulio d'Ajaccio et Valéry di Brandu.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

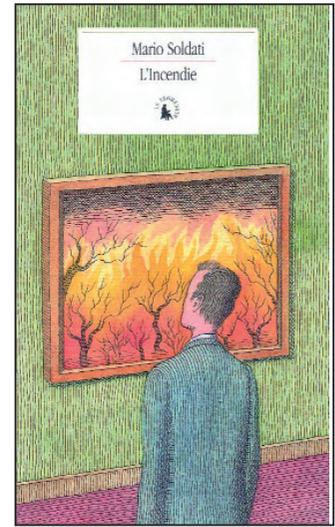
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

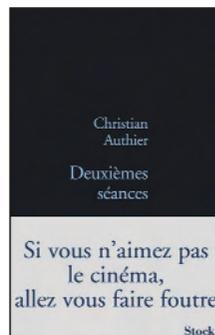
MARIO SOLDATO : LITTÉRATURE ET CINÉMA

Mario Soldati figurait dans la programmation de la vingt-deuxième édition du **Festival du film italien de Bastia**, avec *«Policarpo, ufficiale di scrittura»*. Il est l'auteur de nombreux livres à succès, parmi lesquels *«L'incendie»* qui raconte l'admiration d'un amateur d'art, **Vitaliano Zorzi**, pour un tableau intitulé *«L'incendie»*, exposé à la **Biennale de Venise**, en 1961, qu'il décide d'offrir, en une délicate forme d'au revoir, à sa jeune maîtresse. *«Ce tableau m'était aussitôt apparu exceptionnel. Sans savoir pourquoi je ne me lassais pas de le contempler. Le tableau de Mucci dans le cœur, je quittai donc les jardins de la Biennale, achetai le Corriere et m'engageai sur les quais, Place Saint-Marc. Chose possible uniquement à Venise, je déambulais parmi la foule en lisant (...). Il y avait dans le journal un article de Marinoni dont la dernière partie concernait Mucci (...). Selon Marinoni le grand tableau de Mucci, quoique inspiré par un banal incendie observé dans une oliveraie de Ligurie ou de Provence, suggérait une combustion spontanée, possédait la solennité, les couleurs vives, étranges, exotiques, l'épaisseur d'une végétation inculte, la densité d'une nature intacte, l'éclat d'un cataclysme préhistorique (...).»* L'amateur d'art aura l'infini plaisir de faire la connaissance du peintre promis à la consécration, mais il n'aura pas pour autant fait le bon choix en acceptant de lui acheter l'ensemble de sa production. Ce qui n'aurait pu rester qu'une lucrative histoire prend un tour inattendu...



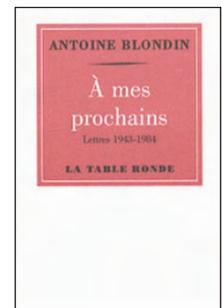
Cinéma buissonnier

Nombreux, on le sait, sont les cinéastes grands dévoreurs de littérature, tout comme les critiques littéraires qui ne résistent pas à l'attrait de la pellicule. C'est le cas du journaliste et romancier **Christian Authier**, l'auteur entre autres de *«Enterrement de vie de garçon»* et *«Liens défaits»*. Dans son dernier roman, *«Deuxièmes séances»*, il dit clairement : *«si vous n'aimez pas le cinéma, allez vous faire foutre»*. Dans ce livre de 184 pages aux éditions Stock, il ne cache rien de son amour pour les salles obscures. Son choix ne se porte pas plus sur des chefs-d'œuvre reconnus que sur les films *«réprouvés, laissés-pour-compte, oubliés du grand public»*. **Christian Authier** sort ainsi des oubliettes le premier bide de **Steven Soderbergh**, *«A fleur de peau»* déterre **Whit Stillman**, le réalisateur méconnu de *«Metropolitan»* ou *«Bracelona»*, revitalise le film délaissé des frères **Cohen**, *«Sang pour sang»*. Amateurs de grands écrans, vous l'avez compris, ce livre vous est destiné, courez vite, avec son auteur, sur ses chemins buissonniers !



TOURNER L'ALPAGE

Les traits d'esprit fusent sans répit dans les chroniques qu'**Antoine Blondin** écrivait quotidiennement pour **L'Equipe**, et de manière superbe, à l'occasion du **Tour de France cycliste**. Durant les étapes de montagne ne voulait-il pas *«tourner l'alpage»*. Plus en plaine, avant l'étape de **Bordeaux** : *«Dites à Roland que je ne suis pas un vignoble individu mais le Médocain malgré lui»*. **Alain Cresciucci** a rassemblé aux **éditions de la Table Ronde**, la correspondance inédite de l'auteur de *«L'Europe Buissonnière»* et de *«L'humeur vagabonde»*. Un vrai petit régal de lecture sous le titre *«A mes prochains»*.



UN CHEVALIER DU CIEL MADE IN CORSICA

Dans son livre *«Louis Capazza héros corse de l'aéronautique»* publié dans la **Collection «Corse d'hier et d'aujourd'hui»**, les fameux *«Que sais-je»* de la maison d'éditions **Anima Corsa**, **Alanu Mori** pose plusieurs questions : *«Quel est l'homme corse qui a œuvré le plus pour l'innovation et le développement de l'aviation tous azimuts ? Quel est l'homme qui épousa le ciel et lui consacra sa vie ? Quel est l'homme qui survola le premier Bastia et ses rivages ? Quel est l'homme qui traversa le premier la Méditerranée ? Louis Capazza, tout un héritage ! »*. Il nous raconte l'histoire de ce *«bâtitteur de cathédrales gonflables qui a fréquenté et côtoyé les plus grands dans le domaine de l'aviation»*. **Louis Capazza** est né à **Bastia** en 1862. Alors qu'il entreprend des études d'ingénieur, il contracte à **Paris** le virus de l'aéronautique. *«Un de ses plus grands exploits, sorti tout droit des romans de Jules Verne, fut la traversée transméditerranéenne Marseille-Corse en ballon libre. On lui doit entre autres le survol des mers, la conception parachute-lest, les premières explorations aériennes, les premières mesures de la haute atmosphère à l'aide de ballons-sondes, ou encore des études sur les courants aériens de l'Atlantique et un système de balisage adopté par l'Europe »*. Dans son ouvrage qui nous apprend la véritable dimension du *«technophile»* qu'était **Capazza**, **Alanu Mori** se demande pourquoi dans les médias on n'a pas suffisamment montré ou démontré l'exploit d'un homme qui pourrait être, selon l'auteur, comparé, toute mesure gardée, à **Armstrong**, l'homme qui marcha sur la lune le 11 décembre 1968... A propos de **Louis Capazza** : *«En cette fin de dix-neuvième siècle, comment ne pas imaginer ce pionnier de l'air à plus de 4000 mètres en train de découvrir la terre comme on ne l'avait jamais vue ?»*. *«Louis Capazza héros corse de l'aéronautique»* paru aux **éditions Anima Corsa**.

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



**Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales**

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

